



LE DEVOIR

Un Canadien aurait été torturé en Syrie

Ottawa n'en fait pas
assez pour rapatrier
Maher Arar,
selon son épouse

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Maher Arar, ce Canadien mystérieusement expulsé par les États-Unis vers la Syrie lors d'un transfert à l'aéroport John F. Kennedy de New York il y a 10 mois, aurait été soumis à la torture, soutient un groupe syrien de défense des droits de la personne. L'accès à M. Arar, refusé aux autorités consulaires canadiennes depuis 15 semaines, pourrait toutefois être permis «bientôt».

L'épouse de M. Arar, Monia Mazigh, estime toutefois que le gouvernement canadien n'en fait pas assez pour le rapatrier. Elle demandera d'ailleurs formellement des actions concrètes au gouvernement canadien ce matin, à Ottawa.

«Je me demande vraiment comment se porte mon mari, où il est, comment est son moral. En fait, je ne sais même pas s'il est encore vivant, lâche Mme Mazigh en entrevue. Tant que je ne verrai pas mon mari à côté de mes enfants, chez moi, ici à Ottawa, je dirai toujours: ils [le gouvernement] n'en font pas assez.»

Le cas Arar est tout sauf clair. L'ingénieur d'Ottawa, d'origine syrienne, est allé en Tunisie en juillet 2002 pour rendre visite à sa belle-famille. À son re-

tour en septembre, il transite par la Suisse, où il dort une nuit, puis prend un vol d'American Airlines à destination de New York où il devait prendre une correspondance pour le Canada. Il est plutôt arrêté par les autorités américaines, interrogé, puis détenu pendant plus d'une semaine avant d'être expulsé vers la Jordanie puis la Syrie, des pays reconnus pour permettre la torture. La Syrie le soupçonnerait d'appartenir aux Frères musulmans, une organisation interdite dans plusieurs pays du Moyen-Orient. Aucune accusation n'a encore été formellement déposée. Le Canada dit n'avoir rien à reprocher à Maher Arar et le premier ministre Jean Chrétien s'est même porté à sa défense en écrivant une lettre à son vis-à-vis syrien.

Le Canada demande au gouvernement syrien de l'informer de la durée prévue de l'enquête et, si aucune accusation n'est portée, de relâcher M. Arar. Les demandes de renseignements du Canada sont restées lettre morte pendant plusieurs semaines, mais hier un représentant de l'ambassade canadienne à Damas a pu rencontrer un agent du ministère syrien des Affaires étrangères. «On nous a laissé entendre que les visites consulaires pourraient reprendre bientôt», indique Raynald Doiron, porte-parole du ministère des Affaires étrangères à Ottawa (MAECI).

Selon le rapport du Syrian Human Rights Committee, un groupe défendant les droits de la personne basé à Londres, M. Arar aurait été soumis à la torture. «Les tortures infligées comprennent notamment des coups de bâton et de câbles effilochés sur la plante des pieds et sur le corps, l'usage de l'électricité et la contorsion dans un pneu d'automobile pendant de longues heures, etc.», écrit l'auteur, Saleem el-Hasan, sur la base de «sources confidentielles et confirmées». La contorsion dans un pneu permettrait d'assener des coups sur tout le corps sans laisser de trace. Le

VOIR PAGE A 8: SYRIE

Deux présidents du jury au FFM

Andrzej Zulawski et Jan Troell
codirigeront le bal

ODILE TREMBLAY
LE DEVOIR

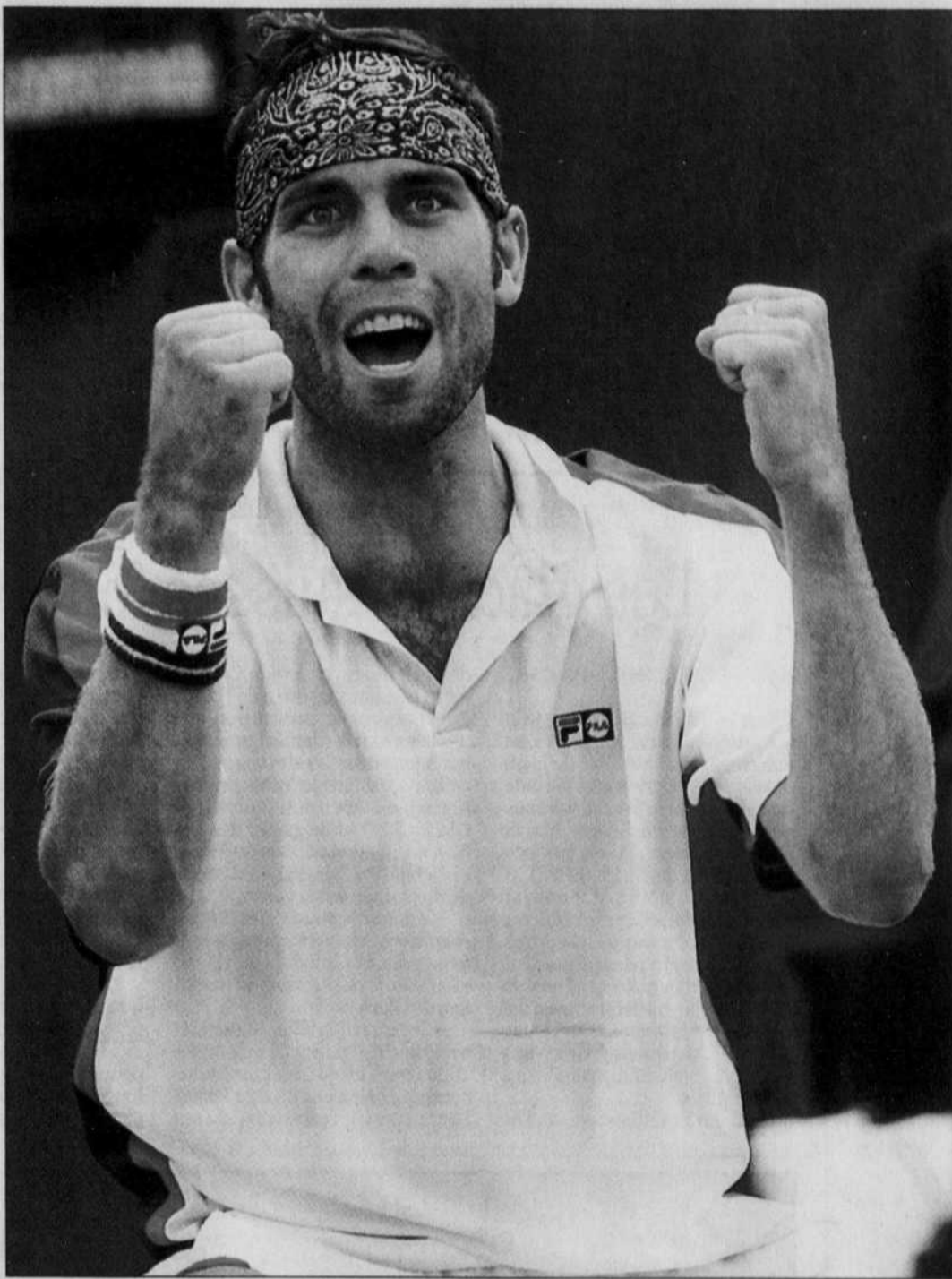
Certains cuvées du Festival des films du monde de Montréal n'avaient pas de président, mais seulement des jurés qui s'autogérait eux-mêmes. Ce sont cette fois deux présidents de jury dont héritera le 27^e Festival des films du monde, apprenait hier *Le Devoir*. Le cinéaste polonais Andrzej Zulawski et son confrère suédois Jan Troell codirigeront le bal, du 27 août au 7 septembre prochain. Reste à espérer que

VOIR PAGE A 8: FFM

INDEX

7	75313 00067	2	
Annonces.....	A 4	Idées.....	A 7
Avis publics.....	B 4	Météo.....	A 4
Culture.....	B 8	Monde.....	A 5
Décès.....	B 5	Mots croisés.....	B 4
Économie.....	B 1	Sports.....	B 6
Éditorial.....	A 6	Télévision.....	B 7

Arrive maintenant Agassi!



«Si je me surprénais [en gagnant des matchs], j'arrêteraient de jouer. Je sais que j'ai le calibre», a dit Larose au terme de sa victoire de 7-6 (5), 1-6 et 7-5 contre l'Argentin Jose Acasuso.

HORS-JEU

Heureux qui comme Simon

Jamais un sans deux, ont chanté les poètes, et ils avaient ô combien raison. Prenez par exemple Simon Larose, ce gars qui prouve qu'il suffit de quelques heures pour passer d'inconnu sympathique à coqueluche, ma foi, sympathique aussi: après s'être tapé Gustavo Kuerten lundi soir dans le cadre du Masters de tennis du Canada, il a poursuivi hier son étonnante razzia de l'Amérique latine en s'offrant l'Argentin Jose Acasuso, 79^e joueur au classement mondial, par une marque qui indique très bien l'allure du match, soit 7-6 (5), 1-6 et 7-5, un match interrompu pendant près d'une heure pour cause de météo pourrie.

Étonnant? Peut-être pour vous qui prenez toutes vos informations sportives dans les tribunes téléphoniques qui parlent de hockey 12 mois par année, mais pas pour lui. «Si je me surprénais [en gagnant

des matchs], j'arrêteraient de jouer. Je sais que j'ai le calibre», a dit Larose au terme de la rencontre, lui qui est l'une des belles révélations du Cap-de-la-Madeleine depuis l'annonce que la Vierge Marie en personne, sous le pseudonyme de Notre-Dame-du-Cap, veillait sur la région.

En fait d'interventions surnaturelles, d'ailleurs, Larose en aura peut-être besoin d'une pour poursuivre sur sa lancée, puisqu'il affrontera aujourd'hui au troisième tour le meilleur joueur au monde, Andre Agassi, vainqueur hier du Russe Nikolay Davydenko. Mais on exagérerait indûment en disant que cette perspective l'impressionne. «J'ai beaucoup de respect pour Agassi, il est le meilleur en ce moment. Mais je risque d'être un peu plus relax», ainsi que l'est généralement

VOIR PAGE A 8: LAROSE

Autres informations en page B 6

« Pour la dignité, les droits et la vie »

Une sixième famille
trouve refuge dans
une église pour éviter
d'être renvoyée

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

À quinze minutes de leur expulsion, l'Éthiopienne Menen Ayele et ses trois enfants ont emménagé mardi matin dans la salle de débarras de l'église Union United, une pièce de la taille d'une chambre à coucher, sans cuisinette, servant habituellement à entreposer les toges de la chorale. Ils y resteront, prisonniers volontaires, aussi longtemps qu'il le faudra pour obtenir le statut de réfugié au Canada.

Mme Ayele et ses trois enfants deviennent la sixième famille à trouver refuge dans une église au Canada pour éviter d'être renvoyés dans leur pays d'origine. L'ordre d'expulsion devait être exécuté à 8h30 mardi matin. À 8h15, Menen Ayele cognait déjà à la porte du révérend Darryl G. Gray, dans la Petite-Bourgogne,

VOIR PAGE A 8: DIGNITÉ

Cinar: Weinberg et Charest ripostent

Le couple trouve
trop vagues
les arguments
de la CVMQ

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

Micheline Charest et Ronald Weinberg rétorquent à la Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ) qu'ils ont mis fin à la convention de vote fiduciaire avec Robert Després et demandent à la CVMQ une suggestion quant au texte qui pourrait lui convenir pour garantir à ses yeux l'indépendance de Noubar Boyadjian, le candidat qu'ils proposent en remplacement de M. Després.

Les deux actionnaires, fondateurs de Cinar et détenteurs de l'ensemble des actions A à droits de vote multiple de cette entreprise, ont présenté cette nouvelle demande dans une lettre envoyée mardi à la CVMQ, tout juste après avoir reçu celle de M. Després qui leur annonçait son refus de mettre fin à son mandat de fiduciaire.

«Concernant les garanties d'indépendance prévues au projet de convention avec M. Boyadjian, nous tenons à vous souligner que ce projet contient exactement les mêmes dispositions quant aux garanties d'indépendance que le projet ayant été approuvé par la Commission en avril 2002 avec M. Robert Després. Ces deux conventions comportant les mêmes dispositions quant à l'indépendance du fiduciaire, nous ne nous expliquons pas que la convention avec M. Després ait été acceptée et que le projet de convention avec M. Boyadjian soit refusé», lit-on dans cette missive signée par les deux actionnaires.

En outre, ils font valoir que «M. Boyadjian prévoit un engagement de sa part de ne pas agir comme administrateur de la société afin d'éviter que M. Boyadjian se propose lui-même à titre d'administrateur». C'est évidemment une allusion directe à la situation dans laquelle se trouve le fiduciaire actuel, M. Després, qui est aussi membre du conseil d'administration, voire président.

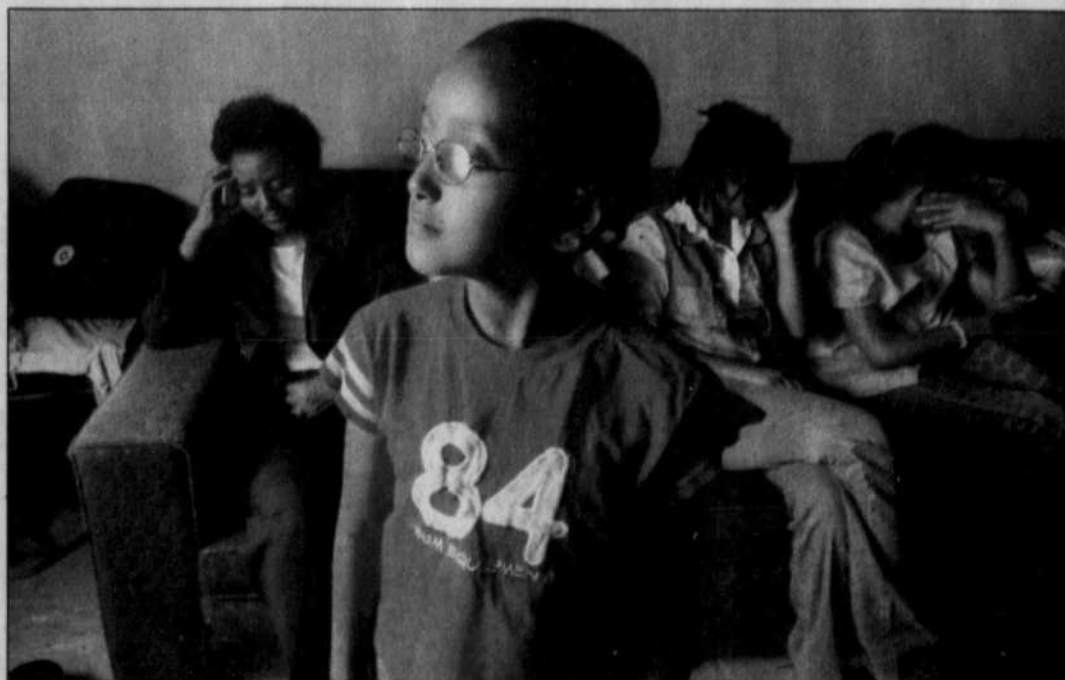
Dans une longue conversation hier, Mme Charest a souligné que même en cessant d'agir comme fiduciaire, M. Després demeurerait président du conseil, du moins jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires où il y aurait élection des administrateurs. Mme Charest mentionne aussi que le mandat du fiduciaire se limite exclusivement à l'exercice des droits de vote des actions détenues par elle-même et M. Weinberg.

Mme Charest réitère, comme cela était mentionné

VOIR PAGE A 8: CINAR

À LIRE DEMAIN!

À l'occasion du 15^e anniversaire
de la mort de Félix Leclerc
(1914-1988), *Le Devoir* publiera
un témoignage exclusif.



Menen Ayele et ses enfants Beruck, Betty et Mary dans la salle de débarras de l'église Union United.

PATRICK SANFAÇON LE DEVOIR

• LES ACTUALITÉS •

La santé infantile a de grands alliés

Les effets néfastes de la pauvreté peuvent être corrigés par l'allaitement et le soutien des grands-parents

PAULINE GRAVEL
LE DEVOIR

Si la pauvreté peut compromettre la santé des jeunes enfants, l'allaitement, le soutien des grands-parents ou la bonne santé de la maman estiment ses effets néfastes. Une étude récente veut de mettre au jour les divers facteurs protecteurs que les politiques de santé publique devraient promouvoir.

Selon cette vaste enquête conduite par des chercheurs de l'Institut national de santé publique (INSP) auprès de 2000 enfants québécois nés à la fin des années 1990 et suivis jusqu'à l'âge de quatre ans et demi, le fait qu'un bambin vive depuis sa naissance au sein d'une famille située au bas de l'échelle sociale quant au revenu du ménage, au niveau de scolarité des parents et au prestige de leur profession accroît son risque d'avoir une santé précaire. La probabilité qu'il séjourne au moins une nuit à l'hôpital durant ses premières années de vie augmente de 77 %. Comparativement à ses pairs issus d'un milieu favorisé, il a également 31 % plus de chances de contracter une infection

des voies respiratoires, une probabilité 69 % plus grande que sa mère déclare qu'il n'est pas en très bonne santé et une probabilité 96 % plus élevée de devoir consulter un médecin généraliste.

À l'inverse, les chercheurs ont remarqué que les tout-petits évoluant dans un milieu bien nanti étaient conduits chez le pédiatre beaucoup plus fréquemment (avec une probabilité 70 % plus grande) que les enfants provenant d'un milieu social inférieur.

En scrutant les résultats de l'étude, la chercheuse principale de l'étude, Ginette Paquet, et ses collègues ont découvert que certains facteurs effaçaient la relation entre la position sociale défavorable et la probabilité plus élevée pour les enfants d'être malade. L'allaitement réduit significativement l'influence de la situation socio-économique sur la probabilité qu'un enfant ait été hospitalisé, précise la chercheuse. Cette probabilité était en effet plus faible chez les enfants ayant été allaités pendant au moins six mois, et ce, peu importe leur origine sociale.

Une mère en bonne santé élimine aussi les effets d'une situation

sociale désavantagée, poursuit la chercheuse. Les mères se disant en excellente santé étaient en effet moins nombreuses à déclarer le piètre état de santé de leur progéniture. De même, les enfants appartenant à des familles défavorisées, qui pouvaient par ailleurs compter sur le soutien affectif et instrumental des grands-parents, ne couraient plus un aussi grand risque d'être en mauvaise santé. «Le soutien affectif, et non pas financier ou matériel, est très bénéfique», souligne Ginette Paquet.

«Fréquenter la garderie annule aussi l'effet du statut socio-économique, car tous les enfants qui fréquentent la garderie ont un risque élevé d'avoir une infection aux voies respiratoires, peu importe la position sociale de leurs parents», explique la chercheuse.

Bien que l'influence de la position sociale ne joue plus dans les centres de la petite enfance, elle réapparaît lorsque les enfants sont gardés dans leur milieu familial. Les bambins vivant dans un environnement démunis sont en effet plus souvent victimes de problèmes respiratoires que ceux évoluant au sein d'une famille aisée.

«Il faut certes réduire les inégalités socio-économiques dans la société si on veut améliorer la santé des enfants au bas de l'échelle sociale», affirme Ginette Paquet. Mais d'ici à ce qu'on arrive à cet objectif louable, certaines actions peuvent déjà être entreprises.

Il faut promouvoir l'allaitement auprès des clientèles défavorisées, qui optent nettement moins fréquemment pour ce mode d'alimentation. Il faut également encourager le resserrement des liens intergénérationnels. La chercheuse insiste aussi sur l'importance des programmes de santé publique destinés à améliorer la santé des mères à faible statut social et visant à prévenir les infections des voies respiratoires chez les enfants qu'elles gardent avec elles à la maison.

«Il faut aussi encourager les Québécois à se doter d'un médecin de famille et d'autre part favoriser l'accès à des services de première ligne bien organisés afin de diminuer la proportion des parents de niveau socio-économique élevé à consulter un pédiatre. Car, à notre avis, il faut libérer les ressources médicales spécialisées pour les réserver aux tout-petits qui sont vraiment malades.»

La canicule en Europe

Les glaciers suisses fondent

AGENCE FRANCE-PRESSE

Sion — La canicule qui règne en Suisse depuis plusieurs semaines entraîne une fonte de la glace jusqu'à 4000 mètres d'altitude, «une situation réellement exceptionnelle», selon le glaciologue Martin Funk, professeur à l'École polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ).

Dès lors, a ajouté M. Funk, on peut s'attendre à des phénomènes jusqu'alors inconnus ou méconnus, comme la création de poches d'eau à l'intérieur d'un glacier, qui se videraient ensuite subitement avec des effets catastrophiques.

Si n'est pas question d'être alarmiste, M. Funk souligne qu'il faut rester vigilant.

Ainsi, en Valais (sud-ouest), l'un

des lacs situés au pied du Grubengletcher, dans la vallée de Saas, a été vidangé par précaution afin d'éviter un débordement provoqué par la fonte massive des neiges.

Toujours dans le Valais, les responsables du circuit touristique Glacier 3000 sur le glacier des Diablerets ont été contraints de fermer une étape de l'itinéraire en raison de l'apparition de crevasses.

«Le glacier est sous surveillance continue et nous n'excluons pas de fermer d'autres postes», a précisé Simon Dutoit, responsable du marketing de Glacier 3000.

À Zermatt (Valais), le dernier tronçon d'un sentier de randonnée conduisant au sommet du Matterhorn a également dû être fermé. Pour sa part, le responsable du ser-

vice cantonal valaisan des dangers naturels, Charly Wuilloud, a indiqué que quelques sentiers d'altitude conduisant à des sommets ont dû être modifiés.

Un alpiniste néerlandais de 27 ans a été mortellement atteint à la tête par une chute de pierres survenue hier à une altitude de 4550 mètres, lors de l'ascension de la Pointe Dufour, près de Zermatt (Valais), a indiqué la police valaisanne. Les deux autres membres de la cordée n'ont pas été blessés.

La sécheresse persistante a accéléré la demande pour l'abattage précoce de bétail dans le canton des Grisons (est). Cette mesure permettrait de parer le manque de fourrage et rapporterait deux fois plus aux éleveurs.

EN BREF

Le FRAPRU s'inquiète

(Le Devoir) — La crise du logement qui sévit continue de pousser des locataires vers les suppléments au loyer que fournit le gouvernement du Québec aux ménages moins nantis. Jusqu'à maintenant, 1553 ménages ont été déclarés admissibles, alors que l'aide d'urgence en prévoyait un maximum de 1500. Cette situation provoque l'inquiétude du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), qui demande au gouvernement libéral de débloquer rapidement de nouveaux suppléments au loyer pour s'assurer que tous les ménages qui en auront besoin au courant de l'année y auront accès. En date du 6 août, 980 ménages ont déjà trouvé un logement grâce à cette aide d'urgence.

Ottawa rouvre son ambassade à Kaboul

Ottawa (PC) — Le Canada dispose maintenant d'une ambassade en Afghanistan, a annoncé hier le gouvernement fédéral, au moment même où les troupes canadiennes s'apprentent à participer à la mission internationale de maintien de la paix à Kaboul. L'ouverture de l'ambassade afghane fait suite à la nomination de Christopher Alexander comme ambassadeur, le 31 juillet. «L'ambassade à Kaboul contribue de façon opportune aux efforts que déploie le Canada pour la stabilisation et la reconstruction de l'Afghanistan, et fournit un soutien consulaire précieux aux Canadiens de plus en plus nombreux qui apportent leur concours sur le terrain», a déclaré par voie de communiqué le ministre des Affaires étrangères, Bill Graham. Ottawa s'est engagé à envoyer en Afghanistan, sur une période d'un an, deux rotations de 1800 soldats, qui entreprendront la patrouille de Kaboul le 21 août.

Payne à l'amende

Québec (PC) — L'ex-député de Vachon à l'Assemblée nationale, David Payne, a été condamné hier à une amende de 600 \$ et a vu son permis de conduire suspendu pour un an après avoir été reconnu coupable d'avoir conduit son véhicule avec des facultés affaiblies. M. Payne avait été intercepté par deux policiers de la Sûreté du Québec vers 3h du matin le 28 octobre 2001, à Laurier-Station, sur l'autoroute 20, alors qu'il se dirigeait vers Montréal. Les policiers l'avaient intercepté et les deux tests de l'ivresse-mètre que M. Payne a subis dans les minutes qui ont suivi ont démontré des taux de 120 ml et 110 ml d'alcool dans le sang. Le juge Michel Babin, de la Cour du Québec, a estimé que la preuve soumise par les policiers établissait «hors de tout doute raisonnable» que le député a conduit son véhicule avec des facultés affaiblies par l'alcool. Les policiers avaient suivi le conducteur Payne pendant quelque temps sur l'autoroute et avaient été alertés par sa vitesse inconsistante et ses louvoisements. En défense, M. Payne a plaidé qu'il était apte à conduire, n'ayant pas consommé entièrement les deux bouteilles de bière de 1,18 litre qu'il s'était procurées en début de veille, alors qu'il se rendait chez une connaissance à Québec, dans l'arrondissement Sainte-Foy.

FAITES DE BELLES
DÉCOUVERTES



JUSQU'À SAMEDI

10%
DE RABAIS
SUR LES BOUTEILLES DE
VIN DE
20 \$
et plus



18+
La modération
à bien meilleur goût.
#BonneVie

Achetez en ligne
SAQ.COM

Offre en vigueur du 7 au 9 août 2003. 18 ans et plus. Offre disponible dans SAQ.com. Titulaires de permis, SAQ Dépôt, agences de la SAQ et Comptoirs Vin en vrac exclus. Quantités limitées. Cette offre est applicable exclusivement à toutes les bouteilles de vin de 20 \$ et plus, à l'exception des colis-cadeaux et des formats de 4 litres et plus. La sélection de produits peut varier selon les succursales. Achats non cumulatifs.

CONCOURS

LE DEVOIR



Agadir

au MAROC



Dorint ***** PALAIS DES ROSES (AGADIR)



La splendeur de l'océan, la senteur des roses et le plaisir de la thalassothérapie se rejoignent au Dorint Palais des Roses.

CE VOYAGE POUR 2 COMPREND :
Billets d'avion aller/retour, les transferts et 6 nuits à l'hôtel.

LE DEVOIR

Retournez à : Concours Agadir, 2050,
rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3S1

Le tirage aura lieu le 14 août 2003 à 15h.

Faites-vous parvenir les coupons de participation avant le
13 août 2003 à 17h30. Le concours s'adresse aux personnes de
18 ans et plus. Un seul coupon par enveloppe.

Les reproductions électroniques ne seront pas acceptées.

Les conditions et règlements du concours sont

disponibles à la réception du Devoir. Valeur de 2 850 \$.

Nom :

Adresse : App. : Ville :

Code postal : Courriel :

Téléphone : (rés.) (bur.)

Question mathématique : (58 - 45) + 6 = Abonné(e) : Oui Non

LE DEVOIR

POLITIQUE

Projet de réservoir au lac Kénogami

Une épée de Damoclès au-dessus du Saguenay

FABIEN DEGLISE
LE DEVOIR

Sept ans après le déluge du Saguenay, les habitants de la région ne sont toujours pas à l'abri d'une nouvelle inondation. Et les solutions préconisées par le gouvernement du Québec afin de régulariser les crues du lac Kénogami, à l'origine de la catastrophe, risquent, au nom de la sécurité publique, de donner le résultat inverse, croit André Bouchard, sorte de «Richard Desjardins du Saguenay», en marge des audiences publiques tenues par le Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE) à ce sujet, qui ont débuté mardi dans l'arrondissement Jonquière.

L'artiste peintre écologiste du Saguenay est préoccupé. En témoignage le mémoire vidéo — un documentaire engagé d'une vingtaine de minutes — qu'il a présenté hier au BAPE afin d'inciter le gouvernement à repenser la construction d'un barrage sur la rivière Pikauba, à 30 km en amont du lac Kénogami. Ce barrage devrait permettre, à en croire le gouvernement, de mieux contrôler les crues du réservoir Kénogami et ainsi d'éviter que la catastrophe qui avait passablement dévasté Chicoutimi, Jonquière et le Lac-Saint-Jean en 1996, ne

se reproduise pas. Pas si sûr, estime l'activiste. «C'est plutôt une épée de Damoclès au-dessus de la tête des habitants du Saguenay qu'on est en train de planifier là, dit-il. Ce barrage va créer un réservoir de 20 km³, l'équivalent de 35 000 piscines olympiques. Des piscines qui, en cas de catastrophe naturelle ou de tremblement de terre — comme c'est arrivé en 1990 dans la région —, ne demanderont rien d'autre que de se déverser sur la région. Avec le résultat tragique qu'on peut envisager.»

Selon lui, ce projet relève de la même inconscience qui a permis au déluge de prendre forme en juillet 1996. «À cette époque, les habitants du Saguenay ont été abusés par les pouvoirs publics, dit-il. Et la mauvaise gestion des cours d'eau d'antan risque encore une fois de se reproduire avec la construction d'un barrage sur la rivière Pikauba.»

L'avis est partagé par l'ingénieur Alain Saladsius, codirecteur de la Fondation Rivières, qui s'oppose lui aussi à l'érection d'un barrage dans ce coin du parc des Laurentides. «Ce n'est pas une solution infaillible, dit-il. D'autant que l'aménagement d'un exutoire sur la rivière aux Sables semble à lui seul être en mesure de gérer convenablement les crues éventuelles du lac Kénogami.»

Aux quatre coins de la région, la

contestation s'organise d'ailleurs contre ce projet, qui semble faire l'unanimité contre lui. Avec, à la clé, plusieurs mémoires déposés au BAPE afin de sensibiliser les commissaires à l'inutilité d'un nouveau barrage sur la rivière Pikauba.

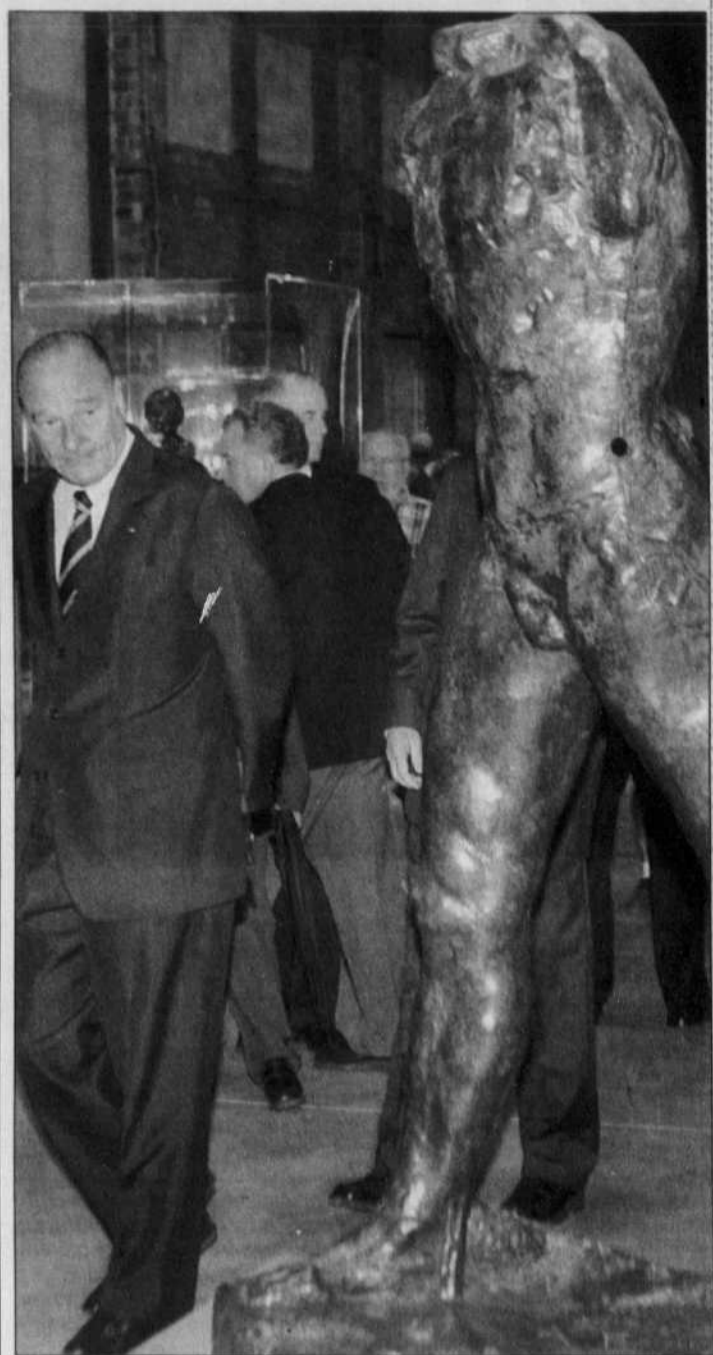
«C'est un projet qui, sous le couvert de la sécurité publique, est loin d'être très clair, lance Yves Gauthier, du Comité de l'environnement de Chicoutimi. En fait, il risque de servir des intérêts privés, comme ceux des entreprises hydro-électriques qui vont pouvoir bénéficier, grâce à ce barrage, d'un débit d'eau constant pour leur production. Quant aux amateurs d'activités nautiques, ils rêvent depuis des années d'avoir un niveau d'eau assez élevé sur le lac Kénogami pendant la saison estivale. Ce que le réservoir Pikauba envisagé va leur permettre d'avoir. Ça va être bon pour le tourisme et la construction de résidences secondaires payantes en terme de taxes. Mais le jeu en vaut-il la chandelle?»

Certainement pas, croit Charles-Antoine Drolet, de l'Union québécoise pour la conservation de la faune. «La zone qui va être inondée est un milieu écologique et biologique d'une richesse incroyable, dit-il. On va perdre près de 500 hectares de terres humides à cause du barrage. À une époque où ces terres, utiles

pour l'environnement au Québec, tendent à disparaître, je ne pense pas que ce projet soit sensé. Surtout s'il est mis de l'avant pour servir les intérêts privés plutôt que l'intérêt public.»

N'empêche, 60 % à 80 % des arbres situés sur l'emplacement envisagé pour le réservoir semblent déjà avoir été coupés, a constaté M. Bouchard lors du tournage de son documentaire. «Et ce, même si actuellement aucune décision n'a été prise sur l'avenir de la rivière Pikauba», dit-il.

Interpellé hier sur la question des coupes comme de l'implantation prochaine d'un barrage sur la Pikauba, le cabinet du ministre des Ressources naturelles, Sam Hamad, a préféré ne pas commenter et attendre les recommandations que le BAPE doit livrer en octobre prochain. Même son de cloche au ministère de l'Environnement du Québec, où le dossier «préoccupe au plus haut point chaque semaine le ministre», a fait entendre son chef de cabinet adjoint, Paul-Yannick Laquerre. «Se prononcer en faveur d'un projet plutôt qu'un autre aujourd'hui serait toutefois prématuré. Mais nous sommes sûrs que les audiences du BAPE vont nous permettre de prendre une décision éclairée quant à la gestion des crues extrêmes du lac Kénogami.»



Le président Jacques Chirac, en vacances au Québec, visitant un musée de Shawinigan, hier.

Feux de forêt dans l'Ouest canadien

Chirac compatit

PRESSE CANADIENNE

Shawinigan — Lors de son passage à Shawinigan, hier, où il a rencontré le premier ministre Jean Chrétien, le président français Jacques Chirac a exprimé sa solidarité envers les victimes des incendies qui sévissent dans l'Ouest.

Lorsque le président a quitté son pays la semaine dernière, la partie sud était toujours durement touchée par les feux de forêt. «Nous sommes totalement solidaires de nos amis canadiens frappés par ce désastre, comme nous l'avons été et comme nous le sommes en Europe, comme le sont nos amis portugais, italiens. Et des efforts considérables sont faits aussi bien ici, au Canada, qu'en Europe», a constaté M. Chirac.

Selon lui, la question qu'il convient de se poser, devant des événements d'une telle ampleur, consiste à savoir s'il y a véritablement un lien entre «une évolution sur le plan de l'atmosphère et ce réchauffement de la planète, qui a notamment les conséquences que nous voyons ici». Jacques Chirac estime qu'il faudra approfondir ce problème. Jean Chrétien a pour sa part indiqué qu'il s'était entretenu avec le premier ministre de la Colombie-Britannique, Gordon Campbell, au sujet des incendies. «L'impact des

feux en Colombie-Britannique est énorme. J'ai parlé avec le premier ministre et, évidemment, nous offrons l'aide que nous pouvons. Je félicite les provinces d'avoir aidé en envoyant leurs avions pour aider à éteindre les feux», a mentionné le premier ministre.

Ce dernier a également ouvert la porte à la possibilité d'accorder une aide financière à la province. «Lorsque le tout sera terminé, nous ferons l'évaluation de ce désastre et le gouvernement fédéral pourra verser une aide financière», a mentionné M. Chrétien. Il y a quelques jours, le premier ministre britannique-columbien avait demandé publiquement l'aide du gouvernement fédéral.

Le président français, qui a vu plusieurs départements aux prises avec des feux d'une rare violence au cours des dernières semaines, a compatit avec les victimes et salué le travail de ceux qui combattent ces incendies. «En tous les cas, je voudrais exprimer une solidarité totale avec toutes les victimes, directes ou indirectes, et à tous ceux qui contribuent à lutter avec un courage et une détermination formidables contre les incendies, que ce soit au Canada, notamment en Colombie-Britannique, ou que ce soit en Europe, et notamment en France ou au Portugal», a-t-il conclu.

Cri d'alarme au congrès de l'UIE

L'éducation est soumise aux lois du marché

GENEVIÈVE
OTIS-DIONNE
LE DEVOIR

La mondialisation est en train de redéfinir l'éducation «non plus comme un droit ou un service public, mais de plus en plus comme un bien de consommation soumis aux lois du marché». Le professeur Pierre Bélanger, de la faculté de l'éducation de l'UQAM, a vigoureusement condamné hier les effets néfastes de la mondialisation sur l'accessibilité, pour tous les étudiants à travers le monde, à une éducation de qualité gratuite, lors d'un atelier de discussion tenu dans le cadre du congrès organisé par l'Union internationale étudiante (UIE).

Des représentants étudiants d'une centaine de pays sont en effet à Montréal actuellement pour tenter de cerner ensemble les effets de la mondialisation et du libre-échange sur l'éducation. Le but de la réunion est également d'organiser une journée mondiale d'action étudiante sur le thème *L'éducation publique n'est pas à vendre*. Les participants prennent part à différents ateliers de discussion et de formation, dont un qui vise à donner des outils aux organisations étudiantes pour interpréter et analyser les accords de libre-échange.

L'atelier de discussion d'hier a été entièrement consacré aux conséquences du libre-échange sur l'éducation. Lors de son discours, M. Bélanger a déploré que de plus en plus de pays gèrent l'éducation comme «un objet parmi d'autres» en compromis avec «le développement industriel et le financement de certains grands événements sportifs».

Selon lui, «l'éducation dans plusieurs pays n'est plus un droit, mais un bien accessible pour certaines personnes qui peuvent se le payer». M. Bélanger a noté un accroissement des frais parallèles dans les systèmes d'éducation publics, particulièrement au Québec. Par exemple: une augmentation des frais d'administration pour les étudiants ou des coûts additionnels pour les services sportifs. Les écoles privées sont aussi de plus en plus nombreuses sur tous les continents, créant des élites privilégiées dans les sociétés, selon le professeur.

Certains outils éducatifs qui sont devenus essentiels pour plusieurs étudiants, comme les ordinateurs et Internet, engendrent des inégalités entre les étudiants au sein des pays, mais aussi entre les pays eux-mêmes, soutient M. Bélanger. Ces outils, «gérés par les lois du marché», font en sorte qu'un étudiant riche va avoir accès à une éducation de plus grande qualité, grâce à Internet et à un ordinateur, qu'un étudiant pauvre qui ne peut pas s'offrir ni l'un ni l'autre.

M. Bélanger souligne qu'il y a plus d'appareils téléphoniques dans Manhattan que sur l'ensemble du continent africain. «Or, le téléphone est essentiel pour avoir accès à Internet. Et plus Internet devient un moteur de recherche crucial et un environnement important pour l'éducation, plus il est inégalitaire.»

Le Québec menacé par le libre-échange

Selon plusieurs organisations étudiantes, l'intégration de l'éducation dans les accords de libre-échange, au travers de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), est une grave menace pour les systèmes d'éducation publics.

Nicolas Brisson, de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), craint les conséquences, pour le système public québécois, de l'intégration de l'éducation dans les accords de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). Une intégration qui est souhaitée par les États-Unis.

Selon lui, des entreprises américaines qui voudraient ouvrir des écoles au Québec pourraient exiger un dérogement des frais de scolarité, «en prétendant que le gouvernement donne des subventions indirectes aux écoles» qui vont à l'encontre des accords de libre-échange. «À plus long terme, on pourrait assister à une privatisation de l'éducation au Québec», déclare M. Brisson.

Pour lutter contre l'intégration de l'éducation dans les accords de libre-échange, le président de la FEUQ affirme que les étudiants de tous les continents doivent faire front commun contre l'OMC. D'où l'importance de l'UIE et du congrès en cours pour les organisations étudiantes.

EN BREF

L'ONU à Toronto?

Ottawa (PC) — Après avoir contribué à faire venir les Rolling Stones à Toronto, le député libéral Dennis Mills vise maintenant rien de moins que les Nations unies. Délocaliser le siège des Nations unies dans la capitale ontarienne ne fait pas peur au député, qui annonce à qui veut bien l'entendre que cela fera partie de ses derniers grands projets s'il venait à être réélu l'année prochaine. Grisé par son suc-

cès du mois dernier, avec l'organisation du méga-concert des Stones et d'une douzaine d'autres groupes rock devant près de 450 000 spectateurs, M. Mills estime que son projet est loin d'être irréaliste. «Nous sommes des artisans de la paix», fait-il valoir, mettant en avant la politique étrangère du Canada «de Pearson à Trudeau», puis l'attachement de Jean Chrétien à respecter la résolution 1441 de l'ONU au moment de la guerre en Irak.

Construction d'un incinérateur au Nouveau-Brunswick

Québec fait entendre sa voix

FABIEN DEGLISE
LE DEVOIR

La construction envisagée d'un incinérateur de sols contaminés à Belledune, au Nouveau-Brunswick, ne fait pas qu'inquiéter les Gaspésiens demeurant de l'autre côté de la baie des Chaleurs. Elle interpelle aussi directement le ministère de l'Environnement du Québec, qui a annoncé hier son intention de travailler de concert avec les autorités néo-brunswickoises pour assurer la sécurité et la santé des populations exposées aux émissions polluantes potentielles de l'usine de décontamination.

«En vertu d'une entente de coopération sur l'environnement signée entre les deux provinces, nous allons procéder à l'évaluation de ce projet comme s'il devait prendre forme dans notre province», a précisé hier au Devoir Paul-Yannick Laquerre, chef de cabinet adjoint du ministre de l'Environnement du Québec.

Les ponts ont d'ailleurs été jetés dans les derniers jours entre les deux ministères de l'Environnement afin de faire circuler l'information entourant l'impact du projet de Bennett Environmental — l'entreprise ontarienne derrière l'incinérateur. «Nous avons en main une première étude d'impact commandée par la compagnie. Nous attendons aussi d'autres documents, a précisé M. Laquerre. Après quoi, nos experts devraient les analyser comme ils le feraient pour la construction d'une usine de décontamination sur notre territoire.» Le ministère compte également lancer ses propres études pour mesurer les retombées des installations de Bennett Environmental sur le territoire québécois, situé à 13 kilomètres à peine de Belledune.

Pas question toutefois de faire pression sur le gouvernement néo-

brunswickois, poursuit-il, pour l'inciter à retarder ou à revoir la construction de l'incinérateur pour lequel Bennett attend toujours un permis. «Le ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick va très bien faire son travail. Mais si nous devions constater que l'usine de décontamination des sols met en péril la santé ou l'environnement des habitants de la Gaspésie, nous inciterions la ministre de l'Environnement, Mme Fowli, à prendre nos analyses en considération.»

La nouvelle a réjoui hier les mouvements environnementaux gaspésiens, qui depuis plusieurs semaines montent aux barricades pour empêcher la construction de l'incinérateur à Belledune, lequel doit permettre le recyclage de terres contaminées au créosote et aux hydrocarbures en provenance des États-Unis. «C'est une bonne nouvelle, a commenté hier Caroline Duchesne, du Conseil régional en environnement de la Gaspésie et des îles de la Madeleine. Nous sommes voisins, nous devons nous parler.»

Selon elle, l'intérêt marqué du ministère de l'Environnement du Québec pour l'évaluation de ce projet va permettre de mettre un peu d'objectivité dans les débats qui entourent l'implantation controversée de l'usine Bennett. «Actuellement, les seules études d'impact dont nous disposons ont été produites pour le compte de l'entreprise ontarienne, dit-elle. Il est temps d'avoir un autre son de cloche.»

En attendant d'obtenir des autorités néo-brunswickoises la tenue d'une consultation publique sur l'installation de l'usine de décontamination à Belledune, comme le souhaitent les écoles depuis le début de ce qu'il est convenu d'appeler dans la région «l'affaire Bennett».

Grande liquidation

au Club 402-HOMME 50% et plus

Costumes importés d'Italie rég. 950\$ Solde 349\$
laine - coton - lin

Vestons ou blazers importés d'Italie rég. 695\$ Solde 299\$
laine - coton - lin

Pantalons importés d'Italie rég. 195\$ Solde 99\$
100% laine

Chemises importées d'Italie rég. 150\$ Solde 75\$
100% coton

Pantalons importés d'Italie rég. 150\$ Solde 75\$
100% coton

1118, rue Sainte-Catherine O., Du lundi au vendredi de 10h à 18h
2^e étage, Montréal (Québec) Samedi de 10h à 16h
H3B 1H5 Tous les soirs après 18h
tél.: 861-3636 sur rendez-vous seulement

Appréciez la différence...

Solde d'été
épargnez jusqu'à 50%
sur marchandise sélectionnée



MOBILART
Meubles & Décor

Le plus grand importateur de mobilier européen au Québec

5805, route Trans-canadienne, Ville St-Laurent
514 748-9500
(rond point Côte-de-Liesse et Transcanadienne)
Lun - ven 9h à 18h sam 10h à 17h dim 12h à 17h
MOBILART C&R
6529, boul. Décarie, Montréal 514 344-1400
dimanche fermé
www.mobilart.ca

LES ACTUALITÉS



Le poulain Prometea (Prométhée), le premier cheval cloné au monde, et sa « mère » Cometstar.

Charest prend la mesure du désastre de Tingwick

PRESSE CANADIENNE

Le décret gouvernemental visant à soutenir financièrement les municipalités, agriculteurs et résidents du Centre-du-Québec victimes des pluies diluviennes des derniers jours sera adopté dès lundi, a annoncé le premier ministre Jean Charest lors de son passage à Tingwick, dans les Bois-Francs, hier.

La veille, le ministre de la Justice, Marc Bellemare, avait plutôt prévu l'émission du décret pour le 20 août, soit lors du prochain conseil des ministres.

Le premier ministre a également promis que des avances seront versées aux citoyens quelques semaines seulement après qu'ils auront établi clairement les pertes subies à leurs biens essentiels.

« Ça peut aller très rapidement. On peut donner une compensation pour 50 % des dégâts estimés dans une fois que les gens auront effectué

les réparations et prouvé leurs déboursés, ils seront remboursés pour le reste », a affirmé M. Charest.

Invité à préciser ce qu'il entendait par biens essentiels, le premier ministre a parlé de la résidence principale, la nourriture perdue et les meubles.

« La plupart des gens qui vivent ici à l'année se verront rembourser la perte de la maison principale », a-t-il dit. Pour ce qui est des agriculteurs, M. Charest a signalé qu'ils avaient un programme spécial, l'assurance agricole.

« Et ensuite on verra », a-t-il ajouté. Il a toutefois averti que la perte de terrains n'était pas compensée. « Le Code civil s'applique quand le lit de la rivière emporte une partie de la terre, ce genre de dégât n'est pas compensé », a-t-il tranché.

« On va évaluer la situation, mais néanmoins ce sont les normes habituelles qui s'appliquent », a-t-il ajouté. M. Charest a semblé surpris par l'ampleur des dommages et a souli-

gné que les images transmises à la télévision ne donnaient pas une idée juste de la situation. Aux citoyens qui seraient tentés de baisser les bras en regard des déclarations des assureurs, M. Charest a donné un conseil.

« Les compagnies d'assurances font des déclarations générales [sur ce qui est couvert et ce qui ne l'est pas]. Il faut aller voir les contrats, les scruter à la loupe et ne pas tenir pour acquis que les assurances ne paieront pas. »

Quant à l'ampleur des dommages, M. Charest n'ose se prononcer pour l'instant.

« Personne ne peut avancer un chiffre à ce moment-ci parce que la situation évolue », a-t-il fait valoir en donnant l'exemple d'une municipalité qui a cru réparer une route assez rapidement mais qui doit constater que la solution arrêtée n'est pas suffisante et qu'il y a lieu d'entreprendre des travaux de réparation plus importants.

Des chercheurs italiens affirment avoir cloné un cheval

Rome (AP) — Des scientifiques italiens ont annoncé avoir réussi à cloner un cheval pour la première fois au monde. Le poulain est aujourd'hui âgé de deux mois, pèse une centaine de kilos et se porte comme un charme, précise le Laboratoire de technologie de la reproduction à Crémone, en Lombardie, dont les travaux sont publiés jeudi dans la revue Nature.

Cette annonce permet aux scientifiques italiens de griller la politesse à leurs confrères de l'université du Texas A&M qui attendent également la naissance d'un cheval cloné. Ce cheval de race Haflinger a été baptisé Prometea (Prométhée), du nom de ce personnage de la mythologie grecque qui vola le feu aux dieux pour le donner aux humains.

L'ère du clonage des chevaux étant désormais ouverte, il va désormais être possible de cloner des étalons, des cracks ou des espèces

menacées, s'enthousiasme Cesare Galli, directeur du laboratoire italien. « L'application la plus évidente concerne les animaux stériles ou qui vont mourir ou qui ne peuvent se reproduire pour raison médicale », poursuit-il.

Prometea est né le 28 mai, soit deux semaines avant la naissance du premier équidé cloné, une mule, à l'université de l'Idaho. Deux autres ont suivi. Mais outre l'espèce, la différence est également grande sur le plan scientifique. Les mules ont été clonées à partir de cellules provenant de fœtus. En revanche, l'ADN de Prometea vient de sa propre mère, qui est donc également sa jumelle. Il est de plus beaucoup plus difficile de cloner des cellules adultes.

Gordon Woods, qui a dirigé l'équipe ayant cloné les mules à l'université de l'Idaho, assure que le clonage réussi des équidés va per-

mettre d'en faire de même pour les cracks, comme Funny Cide, qui a remporté cette année le prestigieux derby du Kentucky. Parce qu'il est un hongre (mâle castré), ce champion n'aurait jamais dû avoir de descendance. Or, M. Woods pense que le clonage va permettre de conserver les gènes du champion.

Un avis que ne partage pas Katrina Hinrichs, vétérinaire à l'université Texas A&M et rivale de Woods. Elle note en effet que les chevaux clonés ne seront pas acceptés par le jockey club, ni enregistré que les purs-sangs.

A ce jour, les chercheurs ont réussi à cloner des brebis, des porcs, des chevaux, des mules, des vaches, des chats et des rongeurs, mais pas de primates et encore moins d'humains, malgré les affirmations fantaisistes de la secte des raéliens.

Disparition d'un alpiniste chevronné

Laforest pourrait s'en sortir

PRESSE CANADIENNE

L'expérience et la combativité légendaire de l'alpiniste montréalais Yves Laforest, premier Québécois à avoir touché le sommet de l'Everest alors que le reste de son équipe avait abandonné, fait croire qu'il pourrait se sortir vivant de cette expédition en kayak qui a mal tourné, sur la rivière Incommodable, en Colombie-Britannique.

Avec Michel Bastien, un autre Montréalais, le Français Martin Champagneur et une Française dont le nom n'a pas été révélé, Yves Laforest, âgé de 47 ans, a entrepris de conquérir les sommets de Hope et de Charity, le 26 juillet, pour ensuite descendre la rivière Incommodable, longue de 60 kilo-

mètres, à compter du mardi 29 juillet, deux par kayak. Ils devaient rentrer sept jours plus tard.

Le calendrier n'a pas été respecté, et pour cause.

Le dimanche 3 août, la GRC de Vancouver a reçu un appel de proches des membres de l'expédition signalant qu'on était sans nouvelles du groupe depuis le mardi précédent.

Des recherches ont été entreprises et Martin Champagneur a été retrouvé le lendemain, lundi. Il se trouvait alors à cinq kilomètres de l'endroit où avait été fixé le point de rencontre marquant la fin de l'expédition.

Avant d'abandonner son kayak, Champagneur, un Français étudiant en art visuel qui était là pour filmer l'expédition, avait écrit une

note précisant qu'il allait marcher le long de la rivière.

Selon l'agent Grant Learned, de la GRC à Vancouver, Champagneur a indiqué aux policiers que les eaux de la rivière étaient turbulentes, que les kayaks pneumatiques s'étaient renversés au début de l'expédition et qu'il n'avait aucune idée de ce qui était arrivé à ses compagnons.

Interrogé au sujet de la tournure des événements, l'alpiniste André Laperrière, qui connaît bien Yves Laforest, a dit que, dans une telle situation, « pas de nouvelles équivaut à bonnes nouvelles ».

Il a vanté les capacités physiques et psychologiques de Laforest, sa connaissance des techniques de survie et a demandé de ne pas conclure au drame.

Téléphone: 985-3322
Télécopieur: 985-3340

LES PETITES ANNONCES

Courriel:
petitesannonces@ledevoir.com

AVIS DE DÉCÈS

100 VISITES LIBRES ATWATER, MARCHÉ Charmant condo, 2 c/c sur 2 niveaux. Lumineux, bois franc, stat. Faites vite! 159 900 \$. Dim. 14h à 16h, 2355 Quésnel. PIERRE DEROI ou OLIVIER BAUSSANT 524-5566	103 CONDOMINIUMS ET COPROPRIÉTÉS ÉDIFICE DE PRESTIGE À ST-LÉONARD, LE BARON ROYAL, Phase I 11e, 2 000 p.c., 3 c.c., très grande chambre des maîtres avec s. de b., jacuzzi et walk-in. Stat. int., locker, pisc. int., gym, sauna et s. de pratique de golf. 316 500\$ (514)648-3931, (514)953-5811	115 EXTÉRIEUR DE MONTRÉAL DOMAINE 330 ACRES Superbes Terrains avec plateaux Ancien centre de santé en montagne. Région Victoriaville. Re-Max Bois-Francs crr Christian Royer, (819)758-6441	135 TERRAINS SOMMET DES LAURENTIDES Superbes Terrains avec plateaux Vue panoramique - Tranquillité (514) 721-1529 (514) 502-9654	160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER PLATEAU 2e, 3 c.c. + aire ouverte, rénové. Face parc. 1 200\$ (514) 524-2262	307 LIVRES ET DISQUES 1 ANNONCEUR PAGES JAUNES Librairie Bonheur d'Occasion achète à domicile livres de qualité au meilleur prix. (514) 914-2142	325 INSTRUMENTS DE MUSIQUE PIANO D'APPARTEMENT Kawai CX-5 noisette satiné. Avec banc Kawai assorti. Comme neuf. Impeccable. 3200\$. (514)523-7308
101 PROPRIÉTÉS À VENDRE L'ACADIE/GOUIN Triplex détaché, 45' x 40'. Bonne condition. Garage. 485 000\$ (514) 247-5770	121 ESTRIE MRC COATCOOK Maison 1 800 p.c. Garage attaché. Tri-énergie. Terrain 70 000 p.c. 85 000\$ (819) 849-7100	140 PROPRIÉTÉS DEMANDÉES A LOUER OU ACHETER Couple dans la quarantaine sans enfant cherche à louer ou acheter 4 1/2 dans Ahuntsic de préférence. Occ. août-sept. ROCH BRUNET 514-798-8880 ext. 6106	160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER À C.D.N., rue Decelles Face collée Brébeuf. Chauffé, équipé, piscine, beau jardin. 3 1/2 à partir de 875\$ 4 1/2 à partir de 1 000\$ (514)345-0165	161 SOUS-LOCATION CHARMANT 3 1/2 PRIVÉ Tout équipé, très propre. Bien situé sur le Plateau. Près de tout, endroit tranquille. 1000\$/mois dès septembre. Laisser message : (514) 739-7441	320 AMEUBLEMENT TABLE GRANIT NOIR en excellent état, diamètre 1.5m (+/- 5) avec 6 chaises. Visible à Sutton. 1 000\$. (450)538-0181	350 ANIMAUX CHAT PERSIL, sa soeur Cannelle, 3 ans, opérés, cherchent foyer d'adoption à Montréal. (514)744-8132
160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER À C.D.N., rue Decelles Face collée Brébeuf. Chauffé, équipé, piscine, beau jardin. 3 1/2 à partir de 875\$ 4 1/2 à partir de 1 000\$ (514)345-0165	163 OFFRE À PARTAGER OUTREMONT 5 1/2 MAGNIFIQUE, ch. meublé, lav-séch, lave-vaiss, internet ht-vit, câble, élect, chauff, terrasse, jardin, hammack, bus 80 Parc, 500\$/mois. (514) 808-4299	164 CONDOMINIUMS À LOUER 2 CONDOS NEUFS Beauvilliers/Esplanade, 2 c/c, aire ouverte, a/c, pl. bois franc, par. int. 1 500 \$(avec électro). 1 350 \$(sans électro). Libre 1 oct. (514) 992-4447, (514) 216-8543	165 PROPRIÉTÉS À LOUER ILE-DES-SOEURS Maison, 3 c.c., 3 s. de b., 5 électros, s.-s. fini, garage, patio, jardin. Nov. (514) 843-3660 poste 370, (514) 570-8706	167 MEUBLÉS PLATEAU, studio meublé Aire ouverte, vue jardin, terrasse. 600\$. Oct. (négo) (514)285-5634	325 INSTRUMENTS DE MUSIQUE BOSENDORFER Fête son 175 ^e anniversaire. Prix spéciaux pour les meilleurs pianos européens. Jusqu'au 31 octobre, avec l'achat d'un piano à queue, nous offrons un voyage à Vienne + frais de séjour en novembre pour les célébrations. Venez choisir le vôtre. Pianos Prestige 6078 Sherbrooke ouest, (514) 482-5304 www.pianosprestige.ca	325 INSTRUMENTS DE MUSIQUE PIANO à queue 6'1" neuf, fabriqué en Allemagne. Tonalité extraordinaire. Beau design, avec pattes rondes. Aussi, autres instruments de grande qualité : Steinway, Bosendorfer. Possibilité de financement. Pianos Prestige, 6078 Sherbrooke ouest (514) 482-5304 www.pianosprestige.ca

160
APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER
À C.D.N., rue Decelles Face collée Brébeuf. Chauffé, équipé, piscine, beau jardin. 3 1/2 à partir de 875\$ 4 1/2 à partir de 1 000\$ (514)345-0165

163
OFFRE À PARTAGER
OUTREMONT 5 1/2 MAGNIFIQUE, ch. meublé, lav-séch, lave-vaiss, internet ht-vit, câble, élect, chauff, terrasse, jardin, hammack, bus 80 Parc, 500\$/mois. (514) 808-4299

164
CONDOMINIUMS À LOUER
2 CONDOS NEUFS Beauvilliers/Esplanade, 2 c/c, aire ouverte, a/c, pl. bois franc, par. int. 1 500 \$(avec électro). 1 350 \$(sans électro). Libre 1 oct. (514) 992-4447, (514) 216-8543

165
PROPRIÉTÉS À LOUER
ILE-DES-SOEURS Maison, 3 c.c., 3 s. de b., 5 électros, s.-s. fini, garage, patio, jardin. Nov. (514) 843-3660 poste 370, (514) 570-8706

167
MEUBLÉS
PLATEAU, studio meublé Aire ouverte, vue jardin, terrasse. 600\$. Oct. (négo) (514)285-5634

170
HORS FRONTIÈRES À LOUER
PARIS - 400 à 650 euros/m. Bastille, Marais. + 2pc bord de mer env. St-Tropez judipare@yahoo.com

192
ON DEMANDE À LOUER
PROPRIO DE L'AUBERGE du Grand-Fluve à Métié cherche apprt. (min. 3 c.c.), Outremont à Rosemont ou Ahuntsic, pour année scolaire. (418)936-3332

307
LIVRES ET DISQUES
1 ANNONCEUR PAGES JAUNES Librairie Bonheur d'Occasion achète à domicile livres de qualité au meilleur prix. (514) 914-2142

320
AMEUBLEMENT
TABLE GRANIT NOIR en excellent état, diamètre 1.5m (+/- 5) avec 6 chaises. Visible à Sutton. 1 000\$. (450)538-0181

325
INSTRUMENTS DE MUSIQUE
PIANO D'APPARTEMENT Kawai CX-5 noisette satiné. Avec banc Kawai assorti. Comme neuf. Impeccable. 3200\$. (514)523-7308

350
ANIMAUX
CHAT PERSIL, sa soeur Cannelle, 3 ans, opérés, cherchent foyer d'adoption à Montréal. (514)744-8132

445
GARDERIES, GARDIENNES
ST-LAMBERT Couple de jumeaux de 8 mois recherche gardienne du lundi au vendredi de 8h à 18h avec expérience et références. Laissez message : (514) 917-8951

450
EMPLOIS DIVERS
TRADUCTEURS/TRICES vers le français. Français impeccable. Tout diplôme universitaire accepté. Expérience. De 45 000\$ à 75 000\$/année. Traductions à faire exclusivement dans nos bureaux de TORONTO. (416) 975-5252 poste 305

530
COURS
ATELIER D'ÉCRITURE SYLVIE MASSICOTTE 514-522-1429

542
MASSOTHÉRAPIE
CLINIQUE RELAX-ACTION savourez la détente d'un bon massage. Métro Laurier. 514-942-7618 www.relax-action.com

575
DÉMÉNAGEMENTS
G. JODOIN TRANSPORT INC. Déménagements de tous genres Spécialité: appareils électriques Assurance complète. 253-4374

450
EMPLOIS DIVERS
TRADUCTEURS/TRICES vers le français. Français impeccable. Tout diplôme universitaire accepté. Expérience. De 45 000\$ à 75 000\$/année. Traductions à faire exclusivement dans nos bureaux de TORONTO. (416) 975-5252 poste 305

530
COURS
ATELIER D'ÉCRITURE SYLVIE MASSICOTTE 514-522-1429

542
MASSOTHÉRAPIE
CLINIQUE RELAX-ACTION savourez la détente d'un bon massage. Métro Laurier. 514-942-7618 www.relax-action.com

575
DÉMÉNAGEMENTS
G. JODOIN TRANSPORT INC. Déménagements de tous genres Spécialité: appareils électriques Assurance complète. 253-4374

Lamarre, Martine (née Durand-Gasselino)
À son domicile, entourée des siens, Martine est décédée paisiblement le 6 août 2003 à l'âge de 63 ans. Elle laisse dans le deuil, son époux Yves Lamarre, ses enfants Delphine (Emmanuel Clavé) et Pierre-Yves, ses petits-enfants Antoine et Nina, et ses belles-filles Rosanne et Claudine, ainsi que de très nombreux parents et amis.
La famille accueillera parents et amis au salon : Alfred Dallaire - MEMORIA 1111 avenue Laurier Ouest Outremont (514) 270-3112
le jeudi 7 août de 19 heures à 22 heures, le vendredi 8 août de 14 à 17 heures et de 19 à 22 heures, et samedi 9 heures.
Les funérailles auront lieu le samedi 9 août, à 11 heures, en l'église Saint-Germain d'Outremont, 28 Vincent-d'Indy (angle Côte Sainte-Catherine) à Outremont. La famille tient à remercier le personnel de l'hôpital Hôtel-Dieu de Montréal. Des dons à la Fondation du CHUM pour la caméra TEP seraient appréciés.

Environnement Canada
Montreal
Prévisions météo

AUJOURD'HUI Possibilité d'averses max 27	CE SOIR Nuageux min 18	 VENDREDI Nuageux max 26, min 18	 SAMEDI Possibilité d'averses max 26, min 17	 DIMANCHE Alternance de soleil et de nuages max 26, min 17
--	----------------------------------	--	--	--

La météo en un clin d'œil

Hier	Normales
Max. 29	25.6
Min. 21	16.0
Precip. 2.0 mm	

Phases de la lune
8/12 8/20 8/27 9/3

Canada	Le monde
St. John's 1911	New York 2621
Halifax 2115	Chicago 2816
Ottawa 2717	Atlanta 2922
Toronto 2616	Miami 3226
Winnipeg 2714	Los Angeles 2617
Edmonton 3117	Rio de Janeiro 2822
Regina 2511	Amsterdam 3018
Vancouver 2313	Moscou 2214
Whitehorse 226	Tokyo 3224
Yellowknife 2110	Sydney 1711

Parlez directement avec un prévisionniste
Météo Conseil
1-900-565-4455
Frais applicables

Pour le dernier bulletin météo en ligne, consultez le site Web météo à l'URL
www.meteo.ec.gc.ca
La météo canadienne sur le Web

Le mémoriel
www.lememoriel.com
(514) 525-1149
2190 Mont-Royal Est
Montreal, Qc H2H 1K3
Télé.: (514) 525-7999
Tous les jours de 11h à 19h30

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS
Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.
LE DEVOIR ne sera pas responsable des erreurs répétées.
Merci de votre attention.

LE DEVOIR

LE MONDE

La nomination d'un évêque homosexuel divise les anglicans

JEREMY LOVELL
REUTERS

Londres — L'Église anglicane est menacée de schisme alors que se creuse le fossé entre conservateurs et libéraux au sujet de la nomination controversée, mardi, d'un évêque homosexuel aux États-Unis.

La confirmation, par la Convention américaine épiscopale, de la nomination de Gene Robinson, un homosexuel, au poste d'évêque du New Hampshire place Rowan Williams, l'archevêque de Canterbury, dans une situation pour le moins difficile.

Associé au courant libéral, Williams a déjà été à l'origine de controverses en Grande-Bretagne, notamment par ses prises de position en faveur du clergé homosexuel, des unions de même sexe et de l'ordination des femmes. Mais si le courant libéral salue l'ouverture manifestée par la récente nomination et lance un appel au calme, certains évangéliques scandalisés menacent de quitter l'Église anglicane, qui comprend 70 millions de fidèles dans 164 pays.

«Des jours difficiles attendent l'Église anglicane. J'ai l'espoir que l'Église des États-Unis et le reste de la communauté anglicane auront l'opportunité d'étudier ce que la question avant que ne soient prises, en guise de répliques, des décisions significatives et irrévocables», a déclaré Rowan Williams dans un communiqué.

Aux États-Unis, sur la chaîne ABC, le nouvel évêque du New Hampshire a lui aussi dit «prier» pour que sa désignation ne provoque pas de schisme.

Au Kenya, les dignitaires anglicans se sont indignés contre cette nomination, dans la lignée de la position adoptée par le Nigeria sur le récent projet de désignation, au poste d'évêque de Reading en Grande-Bretagne, de Jeffrey John, un prêtre célibataire ne cachant pas son homosexualité, position qui avait amené l'intéressé à retirer sa candidature.

«Nous sommes totalement opposés à l'ordination d'homosexuels dans des ministères religieux et sommes en désaccord complet avec l'initiative des États-Unis», a dit à Reuters le révérend Peter Karanja, prévôt de la cathédrale de Nairobi. Après la Grande-Bretagne, le Nigeria, avec ses quelque 17 millions de fidèles, est le pays comprenant la plus grande communauté de membres de la religion anglicane.

Plus tôt cet été, l'archevêque avait littéralement menacé de retirer ses millions de fidèles de la confession dans l'éventualité où Jeffrey John aurait été nommé. Pourtant, des observateurs ont fait remarquer que le Nigeria n'avait pas fait ce genre de menaces en 1993 quand l'archevêque du Cap, Desmond Tutu, avait nommé un évêque homosexuel.

En Australie, l'archevêque de Sydney, Peter Jensen, a qualifié hier l'élection de Robinson de «catastrophique», tandis que David Philips, de l'association de croyants britannique Church Society, a invité la communauté anglicane à se prémunir de tout lien avec l'Église épiscopale américaine.

Richard Kirker, du Mouvement des gays et lesbiennes chrétiens, a quant à lui salué de Londres la nomination de Robinson, se réjouissant du courage manifesté par l'Église épiscopale, qui a également ouvert la voie à l'ordination des femmes et à la condamnation de la ségrégation raciale.

EN BREF

Taylor fera ses adieux

Monrovia (Liberia) et Abuja (Nigeria) (Reuters) — Le président Charles Taylor s'adressera aujourd'hui au Congrès libérien pour annoncer son intention de quitter le pouvoir à Monrovia, où un premier contingent de soldats de la paix ouest-africains doit se déployer. Le chef de l'État devrait, par la même occasion, annoncer son acceptation de l'offre d'asile faite par le Nigeria, a déclaré hier Mohamed Ibn Chambas, secrétaire exécutif de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest. Taylor avait pourtant semblé poser de nouvelles conditions à son acceptation de cette offre d'asile. Des responsables libériens ont en effet indiqué qu'il demandait à la Cour internationale de justice d'annuler son inculpation par un tribunal spécial pour crimes de guerre commis durant la guerre civile en Sierra Leone.

Le Maroc poursuit un millier d'islamistes

Rabat (AP) — Le ministre marocain de la Justice, Mohammed Bouzoubaâ, a annoncé hier que son pays poursuivait à l'heure actuelle 1048 islamistes présumés, dont deux Français et deux Britanniques, pour appartenance à des groupes salafistes liés à des actes de violence politique, notamment les attentats commis en mai dernier à Casablanca. Près de 700 personnes, sur les 1048 poursuivies, appartiendraient au mouvement radical Salafiya Djihadia et les autres seraient membres d'une demi-douzaine de groupes illégaux, dont al-Adl Wal Ihsane. Par ailleurs, plusieurs condamnations ont récemment frappé des organes de presse dans le cadre de la loi antiterroriste adoptée récemment par le Parlement.

Le chef de l'IRA-Véritable est reconnu coupable

Dublin (Reuters) — Michael McKevitt, dirigeant présumé de l'IRA-Véritable, a été reconnu coupable hier de «direction d'une organisation terroriste» et risque à ce titre la réclusion à perpétuité. L'IRA-Véritable, groupe dissident de l'Armée républicaine irlandaise, est responsable de l'attentat le plus meurtrier en Irlande du Nord, commis sur le marché d'Omagh le 15 août 1998, qui avait fait 29 morts et des centaines de blessés. L'accusation de «direction d'une organisation terroriste» avait été introduite par les parlementaires irlandais après l'attentat. C'est la première fois qu'elle est utilisée contre un suspect. McKevitt a également été reconnu coupable d'appartenance à une organisation illégale. Le tribunal spécial rendra sa sentence aujourd'hui.

Larmes de joie chez les Palestiniens

La liberté retrouvée par 339 ex-détenus ne satisfait pourtant ni l'Autorité palestinienne ni les groupes radicaux

D'APRÈS REUTERS

Gaza et Tarkoumia — Les youyou et les pleurs des femmes palestiniennes ont salué l'arrivée de leurs maris et de leurs fils libérés hier par Israël.

Cette libération de 339 détenus est la plus importante depuis le début de la deuxième intifada, en septembre 2000. Les prisonniers ont affiché de larges sourires, faisant le «V» de la victoire et embrassant le sol près de Beitounia, en Cisjordanie, à leur descente des autocars israéliens qui les ont transférés en Cisjordanie à leur sortie de prison. Des autocars palestiniens les ont ensuite ramenés chez eux.

«Je suis libre, je suis en Cisjordanie, sur le chemin de ma maison», s'est exclamé Mourad Khalil, âgé de 25 ans, après sa libération près de la ville de Naplouse. Il a passé plus de huit mois en détention administrative, sans inculpation ni procès.

Comme beaucoup de Palestiniens, il s'est montré en colère contre l'État hébreu parce qu'il n'a pas relâché plus de prisonniers et qu'il a surtout choisi des détenus dont la libération prochaine était prévue. «Je ne m'estimerai pas heureux sauf si Israël relâche les femmes et d'autres prisonniers», a-t-il déclaré.

Yasser Abed Rabbo, membre du gouvernement palestinien, a jugé que ces gestes de libération étaient «inutiles et vains». «C'est un geste théâtral afin d'apaiser Washington», a-t-il dit. «C'est sans aucune valeur», a déclaré un haut responsable du Hamas, Abou Chanab, au sujet des libérations.

«Nous espérons qu'il s'agisse d'un mouvement établissant la confiance qui va aider à promouvoir le processus de paix, a affirmé pour sa part Arnold Perlman, conseiller du premier ministre israélien Ariel Sharon.

«Israël fait des gestes et ne reçoit en retour que des récriminations», a déclaré Gideon Meir, directeur général adjoint du ministère israélien des Affaires étrangères. Les

Palestiniens trouvent toutes sortes de prétextes pour ne pas mettre en œuvre leur part [du plan de paix], qui est très simple — démanteler leurs infrastructures terroristes.»

Des responsables palestiniens ont fait valoir qu'une répression brutale contre les milieux activistes déclencherait une guerre civile.

Avant d'être libérés, les prisonniers devaient s'engager par écrit à «s'abstenir d'activités hostiles» à Israël. Mais un membre du Djihad islamique, Hamad al-Smaïri, a dit qu'il ne se sentirait pas tenu de tenir une telle promesse et ferait «tout ce que souhaite» son mouvement radical.

Cette libération collective, conçue au départ comme un moyen de renforcer l'adhésion au plan de paix international soutenu par les États-Unis, a eu l'effet opposé en accentuant la méfiance entre les deux parties.

Les Palestiniens, qui réclament la libération de leurs 6 000 compatriotes incarcérés, jugent l'initiative israélienne sans portée. Des groupes de défense des droits de l'homme ont condamné la détention prolongée en Israël de nombreux Palestiniens qui n'ont eu droit à aucun procès depuis le début de l'intifada en septembre 2000.

Le différend sur le nombre de prisonniers à libérer a amené le premier ministre palestinien Mahmoud Abbas à annuler des entretiens prévus hier avec son homologue israélien Ariel Sharon sur la «feuille de route», qui vise à ramener la paix et prévoit la création d'un État palestinien à l'horizon 2005. Si elle ne mentionne pas la libération de prisonniers, la «feuille de route» requiert l'application d'un plan précédent qui prévoyait la libération de «tous les Palestiniens arrêtés lors d'opérations de sécurité sans lien avec des activités terroristes».

Bush critique de nouveau le «mur»

Certains représentants de la droite israélienne ainsi que des parents de victimes d'attentats-suicide palestiniens se sont, pour leur part, alarmés de la pré-



ABU TURK REUTERS

Retrouvailles au poste de contrôle de Beitounia.

sence de plusieurs dizaines d'activistes parmi ceux qui ont été remis en liberté. L'État hébreu avait annoncé mardi que 339 prisonniers seraient élargis — dont une trentaine qui arrivaient en fin de peine ce mois-ci — mais que les Palestiniens impliqués dans des attentats resteraient derrière les barreaux.

Mais des responsables israéliens ont décidé à la dernière minute de retirer le nom d'un homme de la liste afin d'étudier de nouvelles charges portées contre lui. Par la suite, des témoins ont annoncé l'arrestation hier par Tsahal, qui n'a pas commenté l'information, de 18 Palestiniens à Jéricho, en Cisjordanie.

Le président américain George W. Bush a réaffirmé hier que la ligne de sécurité construite par les Israéliens en Cisjordanie était «un problème» alors que son administration étudie les moyens de faire pression sur Ariel Sharon.

Entre Mexico et les zapatistes, nouveau bras de fer en perspective

AGENCE FRANCE-PRESSE

San Cristobal de Las Casas — La guérilla zapatiste s'est appréte à mettre en place ce week-end ses propres conseils de «bonne gouvernance» pour administrer une trentaine de communes autonomes dans l'État du Chiapas (sud du Mexique), où elle s'était soulevée en 1994.

Neuf ans après son apparition, l'Armée zapatiste de libération nationale (EZLN) n'a pas renoncé à gérer elle-même les territoires qu'elle contrôle dans l'État le plus pauvre du Mexique, dont 30 % des quatre millions d'habitants sont les derniers descendants des Mayas.

Mais cette revendication n'a jamais été reconnue par les autorités fédérales et l'annonce de la création de ces conseils de «bonne gouvernance» n'a pas réjoui le gouvernement du président Vicente Fox.

«Nous devons préserver l'État de droit, la Constitution comme norme suprême, ainsi que les lois qui concernent la zone du conflit et sous l'autorité desquelles vivent les zapatistes», a averti mardi le secrétaire à l'Intérieur, Santiago Creel.

Le sous-commandant Marcos, chef des zapatistes au célèbre passe-montagne noir, devrait annoncer en personne, samedi à Oventic (à environ 1100 km de San Cristobal, fief des zapatistes), la création de cinq conseils, qui seront des entités intermédiaires entre une trentaine de communes autonomes et la direction de l'EZLN.

L'annonce interviendra à l'occasion du rassemblement de plusieurs milliers de sympathisants zapatistes organisé dans cette localité du Chiapas à partir de demain, jour anniversaire de la naissance du révolutionnaire Emiliano Zapata, marqué chaque année par des manifestations paysannes dans tout le pays.

Des communes autonomes mises en place par les zapatistes fonctionnent depuis 1996, parallèlement aux

municipalités officielles. Elles sont munies de leurs propres dirigeants et financées par des subsides de la société civile.

Selon Marcos, dans ces communes, l'autonomie des Indiens «est une réalité» et découle du non-respect par le gouvernement fédéral des accords de San Andrés sur les droits et la culture indigènes, signés le 16 février 1996. Les autorités de ces communes administrent la justice, gèrent les problèmes de l'usage des terres, ainsi que l'éducation, la santé, le commerce, l'alimentation, etc.

Certificats et accréditations

À partir de samedi, cinq conseils correspondant aux cinq régions du Chiapas seront chargés de chauffer les communes zapatistes afin «non seulement de résoudre les problèmes d'autonomie», mais aussi de «construire un lien plus direct entre elles et le monde», avait expliqué Marcos dans un communiqué publié le 29 juillet.

Une de leurs principales fonctions sera d'éviter que n'importe qui se fasse passer pour rebelle, ce pour quoi les conseils tiendront un registre des personnes, communautés et sociétés liées à l'EZLN.

Ces conseils «délivreront des certificats et des accréditations» afin d'éviter que «des gens malhonnêtes trompent la société civile nationale ou internationale en se présentant comme zapatistes [...] pour réclamer de l'argent ou des aides pour des projets», avait-il ajouté.

Ces conseils seront aussi chargés de recouvrer un «impôt frère» pour aider les communautés ne recevant pas de subsides de l'État, ils assureront une mission de médiation entre les communes autonomes et les municipalités officielles, géreront les plaintes pour atteinte aux droits de l'homme et guideront les représentants de la «société civile nationale et internationale visitant les communes zapatistes».

58^e anniversaire de la bombe atomique

Bush et Kim Jong-il sont critiqués à Hiroshima

ELAINE LIES
REUTERS

Hiroshima — Hiroshima a marqué hier le 58^e anniversaire de sa destruction par une bombe atomique américaine en condamnant la prolifération nucléaire et en invitant le président nord-coréen Kim Jong-il à venir dans la ville martyre, symbole universel des horreurs de la guerre.

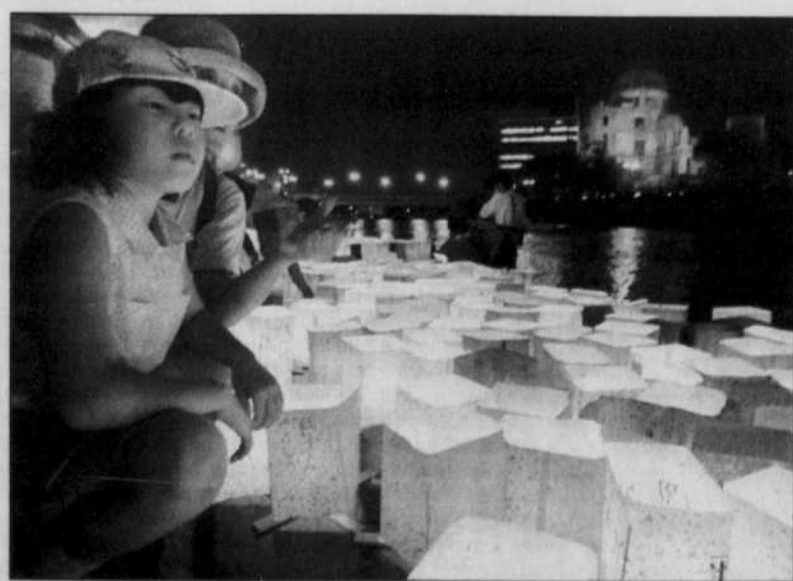
Pour rendre hommage aux plus de 230 000 victimes de la déflagration atomique, une foule rassemblant plusieurs milliers de Japonais, parmi lesquels des rescapés, des enfants et diverses personnalités, s'est réunie comme chaque année pour une séance de prières au parc de la Paix, situé à proximité du lieu d'impact de la bombe.

Ironie du sort, l'anniversaire de la destruction d'Hiroshima intervient alors que la Corée du Nord a accepté, il y a seulement quelques jours et après dix mois de tensions, de participer à des discussions sur son programme nucléaire. En janvier, Pyongyang s'était retiré du Traité de non-prolifération nucléaire.

«Le monde sans armes nucléaires et débarrassé de la guerre que les rescapés de la bombe ont recherché pendant si longtemps semble s'éclipser sous d'épais nuages noirs qu'ils craignent de voir se muier en champignons atomiques», a déclaré à la foule le maire d'Hiroshima, Tadatoshi Akiba.

À 8h15 locales, heure exacte de l'explosion de la bombe atomique le 6 août 1945, la foule s'est levée et a écouté résonner, tête baissée, la Cloche de la paix. Des colombes ont été lâchées.

Sous une chaleur de plomb (la



TOSHIYUKI AIZAWA REUTERS

Veillée aux lanternes de papier, hier soir.

même, dit-on, que le jour fatidique) perçue seulement par le bruit des cigales, les participants ont déposé des offrandes sous forme d'animaux en papier plié ou de chrysanthèmes, le tout dans un épais nuage d'encens. Après Hiroshima, les États-Unis avaient largué une deuxième bombe sur Nagasaki le 9 août 1945. Le Japon avait abdiqué six jours plus tard.

Ancrant cette commémoration dans l'actualité, Akiba a critiqué ce qu'il a qualifié de tendance générale à la guerre et s'est inquiété de l'affaiblissement du Traité de non-prolifération nucléaire (TNP), selon lui «au bord de l'effondre-

ment». «Comme on l'a bien vu avec la guerre en Irak, menée par la Grande-Bretagne et les États-Unis, l'affirmation selon laquelle la guerre égale la paix est maintenant présentée comme la vérité», a-t-il dit.

Mais il a réservé ses mots les plus durs pour Washington. «La principale raison [de l'affaiblissement du TNP] est la politique américaine qui, en déclarant possible le concept de frappe nucléaire préventive et en appelant à la reprise des recherches sur les mini-bombes nucléaires, [...] semble vénérer les armes nucléaires comme autant de dieux.»

Le maire de la ville martyre a appelé en outre le président américain Geor-

ge Bush et les dirigeants de toutes les puissances nucléaires, ainsi que Kim Jong-il, à se rendre sur place et à constater de visu les dégâts causés par les armes nucléaires.

Pacifisme nippon

Le premier ministre japonais Junichiro Koizumi a promis de préserver le pacifisme nippon, inscrit dans la Constitution, et le refus du nucléaire prôné par Tokyo depuis la Seconde Guerre mondiale. «Nous ouvrirons de toutes nos forces en faveur de la réduction des armes nucléaires», a-t-il assuré à la foule.

Mais certains rescapés de la bombe, dont la moyenne d'âge est de 71 ans, craignent qu'avec le temps le Japon n'oublie partiellement ce qu'il a vécu et n'endosse un rôle militaire accru, notamment par souci de se rapprocher de son allié américain. Le mois dernier, Tokyo a adopté une loi controversée autorisant le déploiement en Irak de soldats nippons, ce qui constituerait le plus grand déploiement militaire japonais depuis la Seconde Guerre mondiale.

«Le monde entier s'éloigne de la paix, déplore Sunao Tsuboi, qui était une étudiante de 20 ans quand la bombe a été larguée sur la ville. Même au Japon, on semble penser de plus en plus que, dans certains cas, la guerre est inévitable.»

Certains craignent en outre que la menace censée émaner de la Corée du Nord ne pousse à terme le Japon à se doter de l'arme nucléaire.

«Ce serait vraiment désastreux si la Corée du Nord avait des armes nucléaires», souligne Hiroaki Ishida, un collègue de 15 ans. Nous devons éviter la guerre.»

Attentat de Djakarta

Les similarités avec Bali font avancer l'enquête

ASSOCIATED PRESS

Jakarta — La police indonésienne a reconnu hier qu'elle connaissait l'existence d'une menace terroriste pesant sur le quartier de l'hôtel Marriott à Jakarta, où un attentat a fait au moins dix morts mardi.

Selon le porte-parole de la police de Djakarta, les autorités avaient «anticipé un attentat» après la saisie de documents, d'armes et d'explosifs le mois dernier dans l'île de Java. La police a précisé que les patrouilles avaient été renforcées dans le quartier situé autour du Marriott. Sans succès.

L'enquête semble avancer rapidement. Les autorités devraient publier le portrait-robot de l'un des deux hommes soupçonnés d'avoir acheté le véhicule d'occasion utilisé contre le grand hôtel américain. Les similarités avec les attentats de Bali orientent l'enquête vers le Jemaah Islamiyah, a ajouté le chef de la police nationale, le général Da'i Bachtiar, évoquant notamment l'utilisation probable d'un téléphone mobile pour la mise à feu de la bombe.

L'attentat, probablement commis par des kamikazes, a été revendiqué dans le journal singapourien Straits Times par quelqu'un se réclamant du Jemaah Islamiyah. Ce groupe islamiste du Sud-Est asiatique est considéré comme l'auteur des attentats commis le 12 octobre à Bali, qui avaient fait 202 morts.

Abou Bakar Bashir, considéré comme le chef du Jemaah Islamiyah, comparaisait mardi dans le cadre de la série d'attentats contre des églises à la Noël 2000. L'homme nie toute implication dans le terrorisme.

É D I T O R I A L

Le retour de Pierre Bourque

Pierre Bourque a repris la direction de Vision Montréal, le parti qui depuis 1994 lui sert de véhicule politique. Il retrouve ainsi son titre de chef de l'opposition à l'hôtel de ville de Montréal à un moment crucial de l'histoire de la nouvelle ville. On attendra de lui qu'il s'allie au maire Tremblay pour tenter de sortir Montréal de la crise actuelle.

La place de Pierre Bourque est sans contredit sur la scène municipale. On peut comprendre que, après sa défaite à la mairie en novembre 2001, il a eu le goût de se trouver une nouvelle tribune pour défendre la cause de Montréal, mais sa brève incursion en politique québécoise s'est révélée être un échec à tous égards. Son image de politicien populiste en ressort ternie et son autorité morale auprès des Montréalais en a été affaiblie. Néanmoins, l'ancien maire de Montréal a assez de ressources pour tirer profit de la leçon de modestie que lui ont servie les électeurs de Bourget le 14 avril dernier. Il aime assez cette ville pour bien la servir à nouveau.

Par ce retour sur la scène montréalaise à deux ans des prochaines élections, Pierre Bourque manifeste clairement qu'il n'a pas abandonné l'idée d'un troisième séjour à la tête de la métropole québécoise. Ne lui déplairait pas d'ailleurs un match revanche contre Gérard Tremblay, qu'il observe non sans déplaisir se débattre avec la quadrature du cercle que représente la recherche d'un compromis entre partisans et opposants de la nouvelle ville.

Dans le débat actuel sur l'avenir de Montréal, le chef de Vision Montréal ne pourra toutefois se contenter du rôle d'observateur, en laissant à M. Tremblay la tâche ingrate de tenter de sauver les meubles, pour ensuite tirer les marrons du feu à son avantage. L'antique institution (le mariage) existe pour un but évident, l'union officielle d'une femme et d'un homme en vue d'une famille. La bouffonnerie est une tartufferie. Plein d'homosexuels intelligents observent avec malaise ces clowneries et se taisent par une sorte de solidarité nuisible. On sait trop que des homophobes guettent sans cesse les moyens d'illustrer leur intolérance. La majorité des gens éprouvent une sorte de gêne en observant ces « cérémonies de mariage » entre personnes de même sexe, souvent faites sous l'égide du voyeurisme car les médias s'y précipitent en vertu d'un exhibitionnisme malsain. Hélas, cela excite les adversaires des vrais progrès. Cette parodie du mariage nuit à l'actuelle et bienfaisante acceptation de l'homosexualité, trop longtemps vue comme une tare, un « péché ». Il faut protester publiquement contre cette mascarade. Mais nous vivons une époque de timorés, un « modernisme » imbecile, qui rend les citoyens trouillards. Mutisme des mous. Le « Pis ça ? Quosse ça fu, ça ? »

Cette rectitude naïve collabore avec les démagogues-de-complaisance. Le ministre fédéral de la Justice, Martin Cauchon, prend donc la tête du défilé des couards, des poltrons. Ce « déglissement » sociétal, ce muselage autoconsenti conduit à un reniement « culturel » lamentable. Cette innovation (?) baffoue les us et coutumes, les sentiments communs, surtout la culture religieuse historique. Cela rendra inutilement agressives des masses de gens qui, désormais, comprennent et déplorent les grossières attaques homophobes d'ant. Les deux parties d'un couple d'homos — certes citoyens à part entière — ont tous les droits et il y a des moyens de contracter une union officielle: loi Bégin, contrats juridiques (voire testamentaires) devant notaire ou avocat. Recourir au mariage relève de la singerie d'une cérémonie, instituée il y a des siècles, pour pérenniser ce qui se nomme

« la famille ». Ces primordiaux rôles de « père » et de « mère », pôles sexués et reconnus comme nécessaires à l'épanouissement des enfants, remplissent des volumes entiers de psychologie et sont le sujet de vastes études « analytiques ». Je vis depuis plus de 25 ans avec « la femme de ma vie », et cela sans le mariage. D'où vient donc, chez certains invertis sexuels, ce besoin d'un mariage cérémonial? En 2003? De plus en plus de jeunes couples, c'est bien connu, n'ont nulle envie de recourir au mariage. Des caricatures avec « avocats se réjouissant » du projet cauchonnier se font voir. On sait bien, hélas, qu'un couple marié sur deux — ou presque — finira par aller au tribunal pour défaire son mariage. Qu'en sera-t-il donc avec les « mariés homos »? Nul ne peut répondre. Personne ne nie plus le véritable amour de deux personnes homosexuelles. Ces cérémonies « mimant » le traditionnel mariage-en-vue-de-la-famille relèvent d'une sorte de « colonialisme », elles évoquent les déguisements de jadis en colonies avec ces pitoyables aborigènes affublés d'oripeaux « versailles » pour servir des « aristocrates de cour ».

Il faut faire savoir son opposition à la loi Cauchon de toutes les manières. Écrivez à votre député, cela ne demande aucun timbre-poste. Claude Jasmijn Le 29 juillet 2003

Deauville sans Trintignant

Je voulais écrire. Sous le coup de l'émotion, sans doute. Avec pathos, sans doute. Délestée du caractère habituellement impersonnel, rationnel du langage universitaire.

La mort brutale, inconcevable, atrocement injuste, devrais-je écrire, de Marie Trintignant bouleverse beaucoup de gens en France, en Lituanie, comme j'ai, au Québec. Elle me bouleverse, cette mort. Enormément. C'est l'incroyable violence des gestes à l'origine, vraisemblablement, de son coma puis de son décès, ce sont les circonstances entourant le drame — des circonstances que les justes lituanienne et française auront comme délicate tâche de démystifier, de débrouiller, de mettre au jour — qui me bouleversent. Je ne sais pas pourquoi... Des gens meurent pourtant chaque jour dans d'atroces souffrances. Maladies. Accidents. Suicides. Assassinnats. C'est violent, une mort. C'est injuste, la mort. Mais le décès de Marie Trintignant me touche, m'interpelle, m'effraie aussi. Surtout.

Cette mort demeurera liée à jamais, dans ma mémoire, à la violence, je veux dire celle que des femmes subissent encore, pourtant, malgré toutes ces années de militantisme, de dialogue, ici, chaque jour: violence physique, sexuelle, mais aussi verbale, psychologique. La violence commence au quotidien, dans la banalité ou le prosaïsme des habitudes quotidiennes, par le mépris, la manipulation, l'agression verbale, les menaces. La violence, c'est tout cela et plus encore, n'est-ce pas?

La violence n'entraîne pas toujours la mort physique, la mort du corps, celle de la chair, de la peau, des yeux, du foie, du sexe, du cœur, non, bien sûr, et fort heureusement, mais elle détruit à petit feu, chaque jour, des dizaines, des centaines, des milliers de femmes (et d'hommes, il faut en convenir et en parler, mais je veux que l'on pense aux femmes aujourd'hui, surtout à elles).

Le féminisme m'a longtemps irritée, avec ses excès, ses revendications que je trouvais farfelues, ridicules. Mais la disparition de Marie Trintignant me bouleverse, elle est comme une giflette, une situation coup-de-poing qui me renvoie en plein visage la pérennité des inégalités dans les rapports hommes-femmes, le long chemin qu'il nous reste à parcourir, qui nous sépare de l'amour sain et du respect de toutes les femmes: épouses, filles, étudiantes, collègues, prostituées. Je crois qu'il est temps pour moi de réévaluer, de reconsidérer ma position à la lumière de la mort de Marie Trintignant.

Allons voir *Le cri de la soie*, avec Marie, écoutons encore la très belle chanson de Vincent Delerm, *Deauville sans Trintignant*, en ayant à l'esprit non pas le visage de Jean-Louis, ainsi que le suggère la pièce, mais celui de sa fille, Marie.

Perrine Leblanc
Montréal, le 1er août 2003

bdescoteaux@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information JULES RICHER
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
JEAN-FRANÇOIS NADEAU, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

CHIRAC EN VACANCES AU QUÉBEC...



L E T T R E S

Un « cauchonnerie »?

Une « cauchonnerie » va se commettre à Ottawa et il faut protester. N'ayons plus peur, manifestons publiquement notre désaccord. L'antique institution (le mariage) existe pour un but évident, l'union officielle d'une femme et d'un homme en vue d'une famille.

La bouffonnerie est une tartufferie. Plein d'homosexuels intelligents observent avec malaise ces clowneries et se taisent par une sorte de solidarité nuisible. On sait trop que des homophobes guettent sans cesse les moyens d'illustrer leur intolérance. La majorité des gens éprouvent une sorte de gêne en observant ces « cérémonies de mariage » entre personnes de même sexe, souvent faites sous l'égide du voyeurisme car les médias s'y précipitent en vertu d'un exhibitionnisme malsain. Hélas, cela excite les adversaires des vrais progrès. Cette parodie du mariage nuit à l'actuelle et bienfaisante acceptation de l'homosexualité, trop longtemps vue comme une tare, un « péché ». Il faut protester publiquement contre cette mascarade. Mais nous vivons une époque de timorés, un « modernisme » imbecile, qui rend les citoyens trouillards. Mutisme des mous. Le « Pis ça ? Quosse ça fu, ça ? »

Cette rectitude naïve collabore avec les démagogues-de-complaisance. Le ministre fédéral de la Justice, Martin Cauchon, prend donc la tête du défilé des couards, des poltrons. Ce « déglissement » sociétal, ce muselage autoconsenti conduit à un reniement « culturel » lamentable. Cette innovation (?) baffoue les us et coutumes, les sentiments communs, surtout la culture religieuse historique. Cela rendra inutilement agressives des masses de gens qui, désormais, comprennent et déplorent les grossières attaques homophobes d'ant. Les deux parties d'un couple d'homos — certes citoyens à part entière — ont tous les droits et il y a des moyens de contracter une union officielle: loi Bégin, contrats juridiques (voire testamentaires) devant notaire ou avocat. Recourir au mariage relève de la singerie d'une cérémonie, instituée il y a des siècles, pour pérenniser ce qui se nomme

« la famille ». Ces primordiaux rôles de « père » et de « mère », pôles sexués et reconnus comme nécessaires à l'épanouissement des enfants, remplissent des volumes entiers de psychologie et sont le sujet de vastes études « analytiques ».

Je vis depuis plus de 25 ans avec « la femme de ma vie », et cela sans le mariage. D'où vient donc, chez certains invertis sexuels, ce besoin d'un mariage cérémonial? En 2003? De plus en plus de jeunes couples, c'est bien connu, n'ont nulle envie de recourir au mariage. Des caricatures avec « avocats se réjouissant » du projet cauchonnier se font voir. On sait bien, hélas, qu'un couple marié sur deux — ou presque — finira par aller au tribunal pour défaire son mariage. Qu'en sera-t-il donc avec les « mariés homos »? Nul ne peut répondre. Personne ne nie plus le véritable amour de deux personnes homosexuelles. Ces cérémonies « mimant » le traditionnel mariage-en-vue-de-la-famille relèvent d'une sorte de « colonialisme », elles évoquent les déguisements de jadis en colonies avec ces pitoyables aborigènes affublés d'oripeaux « versailles » pour servir des « aristocrates de cour ».

Il faut faire savoir son opposition à la loi Cauchon de toutes les manières. Écrivez à votre député, cela ne demande aucun timbre-poste. Claude Jasmijn Le 29 juillet 2003

Deauville sans Trintignant

Je voulais écrire. Sous le coup de l'émotion, sans doute. Avec pathos, sans doute. Délestée du caractère habituellement impersonnel, rationnel du langage universitaire.

La mort brutale, inconcevable, atrocement injuste, devrais-je écrire, de Marie Trintignant bouleverse beaucoup de gens en France, en Lituanie, comme j'ai, au Québec. Elle me bouleverse, cette mort. Enormément. C'est l'incroyable violence des gestes à l'origine, vraisemblablement, de son coma puis de son décès, ce sont les circonstances entourant le drame — des circonstances que les justes lituanienne et française auront comme délicate tâche de démystifier, de débrouiller, de mettre au jour — qui me bouleversent. Je ne sais pas pourquoi... Des gens meurent pourtant chaque jour dans d'atroces souffrances. Maladies. Accidents. Suicides. Assassinnats. C'est violent, une mort. C'est injuste, la mort. Mais le décès de Marie Trintignant me touche, m'interpelle, m'effraie aussi. Surtout.

Cette mort demeurera liée à jamais, dans ma mémoire, à la violence, je veux dire celle que des femmes subissent encore, pourtant, malgré toutes ces années de militantisme, de dialogue, ici, chaque jour: violence physique, sexuelle, mais aussi verbale, psychologique. La violence commence au quotidien, dans la banalité ou le prosaïsme des habitudes quotidiennes, par le mépris, la manipulation, l'agression verbale, les menaces. La violence, c'est tout cela et plus encore, n'est-ce pas?

La violence n'entraîne pas toujours la mort physique, la mort du corps, celle de la chair, de la peau, des yeux, du foie, du sexe, du cœur, non, bien sûr, et fort heureusement, mais elle détruit à petit feu, chaque jour, des dizaines, des centaines, des milliers de femmes (et d'hommes, il faut en convenir et en parler, mais je veux que l'on pense aux femmes aujourd'hui, surtout à elles).

Le féminisme m'a longtemps irritée, avec ses excès, ses revendications que je trouvais farfelues, ridicules. Mais la disparition de Marie Trintignant me bouleverse, elle est comme une giflette, une situation coup-de-poing qui me renvoie en plein visage la pérennité des inégalités dans les rapports hommes-femmes, le long chemin qu'il nous reste à parcourir, qui nous sépare de l'amour sain et du respect de toutes les femmes: épouses, filles, étudiantes, collègues, prostituées. Je crois qu'il est temps pour moi de réévaluer, de reconsidérer ma position à la lumière de la mort de Marie Trintignant.

Allons voir *Le cri de la soie*, avec Marie, écoutons encore la très belle chanson de Vincent Delerm, *Deauville sans Trintignant*, en ayant à l'esprit non pas le visage de Jean-Louis, ainsi que le suggère la pièce, mais celui de sa fille, Marie.

Perrine Leblanc
Montréal, le 1er août 2003

LIBRE OPINION

Québécois d'abord ou Canadien malgré tout?

PATRICK TAILLON

Président du Comité national des jeunes du Parti québécois

Le 10 juillet dernier, les premiers ministres des provinces canadiennes s'entendaient entre eux pour créer un nouvel organe, le Conseil de la fédération, dans le but de mieux coordonner les revendications des provinces auprès du gouvernement fédéral. Selon Marc-André Blanchard, président du Parti libéral du Québec, cette institution donnera un nouvel élan au Canada en créant un rapport de force qui mettra fin au fédéralisme centralisateur du gouvernement canadien. Dans un texte publié dans *Le Devoir* le 23 juillet dernier, Patrice Garant, professeur de droit constitutionnel à l'Université Laval et membre de la Société royale du Canada, appuie cette lecture extrêmement optimiste du nouveau Conseil, qui « pourrait être le lieu de discussions et de consensus vitaux pour l'ensemble de la collectivité canadienne ».

Le professeur Garant résiste mal à une envolée patriotique qui cadre difficilement avec un discours universitaire: « Ainsi, il est possible d'être clairement Québécois et même d'avoir une appartenance première au Québec tout en étant fier d'appartenir à un ensemble comme le Canada ». Non seulement convaincu de l'utilité du fédéralisme en général, système qui « incarne un élément de saine tension et qui suppose l'acceptation du pluralisme et le respect de l'originalité de chacun des partenaires fédératifs », le professeur Garant vante l'utilité de l'empêchement fédéral dans les champs de compétence du Québec, car le « fédéralisme fournit un instrument unique de redistribution de la richesse: le pouvoir fédéral de taxer et dépenser peut être un tel outil ».

L'argument de M. Garant est en droite ligne avec

celui du Parti libéral du Québec. L'autonomie du Québec est importante, mais pas assez pour exiger qu'elle soit garantie constitutionnellement. Le professeur remet même en question l'utilité d'un partage général des compétences, puisque « aujourd'hui, toutes les compétences des deux ordres de gouvernement sont interreliées. Depuis le Rapport Pelletier [2001], définissant la position constitutionnelle du Parti libéral, la lutte du Québec pour défendre sa sphère d'autonomie n'est plus à l'ordre du jour: le réalisme qui anime le rapport Pelletier se base sur la constatation que l'avenir du fédéralisme canadien repose avant tout sur la volonté de dialogue et de la concertation, plutôt que dans le combat d'arrière-garde de la défense des compétences provinciales ». Pour défendre adéquatement les intérêts du Québec, le gouvernement Charest doit donc être prêt à discuter avec un adversaire beaucoup plus puissant et non à faire garantir par le droit l'autonomie du Québec. Pour M. Garant, il s'agit d'une attitude « réaliste ». En d'autres mots: puisque Ottawa n'arrêtera jamais ses interventions unilatérales dans les champs de compétence québécois, aussi bien être « réalistes » et cesser tout de suite de demander des modifications constitutionnelles permettant de garantir notre autonomie.

Traditionnellement, l'objectif des autonomistes libéraux a été de faire garantir par le droit l'autonomie du Québec, en limitant le pouvoir fédéral de dépenser et en obtenant pour le Québec un droit de veto et la reconnaissance d'un statut particulier. C'est cette stratégie qui avait été mise de l'avant par Robert Bourassa, au cours des négociations de Meech et de Charlottetown. L'objectif était d'effacer le coup de force constitutionnel de 1982, qui avait mené à l'inclusion du Québec dans la fédération canadienne contre la volonté de son Assemblée nationale. Pour les nou-

veaux libéraux, tout cela ressemble à une vieille histoire, comme si le temps avait effacé la donnée centrale du problème, soit que le gouvernement fédéral et la Couronne britannique ont en 1982 imposé au Québec une Constitution contraire à ses intérêts. Garant commente: « Les fédéralistes québécois ont déjà rêvé d'une réforme en profondeur du fédéralisme canadien. Ce rêve émanait d'une approche cartésienne qui n'avait guère de réceptivité au sein des milieux anglo-américains plus empiriques ». La faute reviendrait donc à l'esprit cartésien des Québécois, qui désiraient garantir leur autonomie face à un gouvernement central où règne un esprit davantage empirique propre aux Anglo-Saxons. Le rapport de force unilatéral imposé au Québec en 1982 se transforme alors en un simple malentendu culturel. Les Québécois n'ont pas compris que, dans la culture anglaise du *common law*, la Constitution n'est pas une chose importante.

La réalité, c'est que M. Garant, M. Pelletier et M. Blanchard ont accepté de vivre dans une fédération « post-1982 », où la sphère d'autonomie du Québec peut être violée impunément par le gouvernement central. De jure, ils n'ont pas encore signé la Constitution, mais, de facto, ils ont accepté le rapport de force qu'elle impliquait. On parle volontiers de « coopération », de « collaboration », de « bonne volonté », mais tous ces mots ne viennent que masquer une même réalité: le PLQ a renoncé à faire respecter l'autonomie du Québec par le droit. La position de M. Garant et de M. Blanchard ne relève pas du « réalisme », mais d'un « joviisme irresponsable ». Le Conseil de la fédération n'annonce pas la naissance d'un « fédéralisme à visage humain », il ne fera que masquer la dure réalité d'un ordre constitutionnel qui a été imposé au Québec par la force. Le PLQ s'amuse à soutenir que les Québécois ne veulent plus entendre par-

ler de Constitution, comme si l'idée de donner des assises politiques à notre autonomie était périmée. En abandonnant les négociations constitutionnelles, le Parti libéral reconnaît de facto la suprématie du gouvernement fédéral dans la fédération issue des différents coups de force que le Québec a connus depuis 1982. Cette stratégie est en porte-à-faux non seulement avec la position traditionnelle du PLQ, mais aussi avec la prétention moderne selon laquelle l'ordre public est fondé sur une légitimité puisant sa source tout à la fois dans le consentement populaire et dans l'histoire politique d'une communauté: *veritas non auctoritas facit legem*.

L'autonomie du Québec était autrefois le principe à partir duquel étaient définis les intérêts québécois, ce qu'en des pays moins frileux on appelle les intérêts nationaux. Les libéraux nous invitent à redéfinir notre rapport à nos intérêts les plus fondamentaux. Le Conseil de la fédération, c'est ainsi la paisible acceptation de la part des fédéralistes de l'impossibilité d'une autonomie québécoise dans la fédération. De là leur consentement à un ordre politique dont le principe demeure la négation d'une participation spécifique québécoise à la fédération canadienne. On ne peut esquiver la réalité sans perdre contact avec elle. Pour le PLQ, le Canada est devenu une fin en soi. Le ministre Benoît Pelletier a même soutenu qu'il ne remettrait jamais en question le cadre fédéral canadien. Cette affirmation est grave. Elle signifie que le PLQ acceptera tous les coups d'éclat du gouvernement central. Certes, il se plaindra, mais, en bout de ligne, il finira par accepter une autonomie toujours plus mince pour le Québec. Le PLQ n'a plus de seuil de rupture. Cette position est contraire aux intérêts du Québec. D'une vision québécoise du Canada, le PLQ passe à une vision canadienne du Québec.

IDÉES



Candidat de l'Union des forces progressistes aux élections provinciales, Amir Khadir sera arrêté, tout comme une vingtaine de membres de l'équipe médicale militante de laquelle il faisait partie. Conscients qu'ils risquent un dérapage médiatique, les policiers le relâchent pourtant très vite et sans l'accuser, alors que ses camarades de l'équipe médicale arrêtés avec lui feront tous face à des accusations.

PATRICK SANFAÇON LE DEVOIR

Mouvements sociaux et répression policière

Plus de 1700 arrestations à caractère politique au Québec depuis 1999

FRANCIS DUPUIS-DÉRI

Chercheur en science politique au Massachusetts Institute of Technology (Boston) et auteur des Black Blocs (Lux éditeur).

Les manifestations contre la réunion mini-ministérielle à Montréal, fin juillet, ont donné l'occasion à la police de poursuivre sa campagne de répression politique à l'égard des mouvements sociaux d'extrême gauche actifs au Québec. Seules les personnes à la mémoire courte ou à la perspective étroite en seront restées surprises.

Le mouvement «altermondialiste», ou Mouvement des mouvements, fait face à une violente répression policière qui n'a fait que s'aggraver depuis les attaques du 11 septembre 2001 contre les États-Unis. En Occident, la mort de Carlo Giuliani, tué de deux balles dans la tête par un policier italien en marge du Sommet du G8 à Gênes (été 2001), a marqué le point culminant de cette vague répressive qui se poursuit depuis. L'acquiescement du policier assassin, en juin 2003, est passée presque inaperçue dans les médias, tout autant que la répression à laquelle fait face le Mouvement des mouvements dans les pays en voie d'industrialisation. Ne s'intéressant qu'aux manifestations liées aux politiques de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, l'organisme britannique World Development Movement (www.wdm.org.uk) a répertorié la mort d'au moins dix sympathisants altermondialistes en 2002, 76 en 2001 et 10 en 2000.

Surprenante régularité

Au Québec en général et à Montréal en particulier, la police pratique les arrestations de masse avec une régularité surprenante — et dans l'indifférence générale — depuis maintenant plusieurs années. Je signalais déjà un texte dans l'édition du *Devoir* du 29 mars 2002, intitulé «Plus de 1360 arrestations à caractère politique depuis 1999 au Québec». Les chiffres exposés dans ce texte sont depuis longtemps à réviser à la hausse. Outre des arrestations moins nombreuses de militants et de manifestants écologistes, féministes ou autres, comprises dans ce total, c'est surtout le nombre d'arrestations de masse qui détonne: 66 étudiants de l'UQAM arrêtés pour avoir manifesté leur opposition à une entente entre leur université et Coca-Cola (Montréal, automne 1999), 112 personnes arrêtées lors d'une manifestation contre la brutalité policière organisée par le Collectif opposé à la brutalité policière (COBP) (Montréal, 15 mars 2000), 46 arrestations lors de manifestations contre la réunion du G20 (Montréal, 24-25 octobre 2000), 463 arrestations lors du Sommet des Amériques (Québec, avril 2001), 82 arrestations lors d'une

manifestation pro-palestinienne devant les consulats israélien et américain (Montréal, 29 septembre 2001), etc.

Avec environ 240 arrestations effectuées en marge de la réunion mini-ministérielle de l'OMC à Montréal, à la fin du mois de juillet, c'est maintenant plus de 1750 personnes qui ont été victimes d'une arrestation à caractère politique au Québec depuis l'automne 1999.

Un observateur se livrant à une analyse superficielle affirmera que ces manifestants n'ont que ce qu'ils méritent, puisqu'ils transgressent la loi quand ils lancent des frappes contre des cibles symboliques — des vitrines de McDonald's, de magasins Gap, de succursales de banques, etc. — et quand ils affrontent directement les policiers — comme dans le cas du Sommet des Amériques. Plus sérieusement, il faut constater que les policiers procèdent trop souvent à un nombre d'arrestations totalement disproportionné en comparaison des méfaits commis par une poignée d'individus.

Quatre exemples suffiront à illustrer ce décalage criant: pour justifier les 371 arrestations lors de la manifestation organisée par le Collectif opposé à la brutalité policière (Montréal, 15 mars 2002), la police de Montréal ne mentionne qu'une demi-douzaine de vitres brisées et une voiture de police attachée à l'aide d'une bombe... de peinture. Dans le cas des 157 arrestations à Westmount le 1er mai 2000, lors d'une manifestation en l'honneur des travailleurs, les manifestants n'avaient marché paisiblement qu'à peine

350 personnes seront encerclées par les policiers de Montréal et déclarées en état d'arrestation, avant même le début d'une manifestation organisée par la Convergence des luttes anti-capitalistes (CLAC) pour protester contre la tenue d'une réunion préparatoire au Sommet du G8. Finalement, 147 constats d'infraction seront émis, 25 personnes seront amenées au centre de détention, les autres seront relâchées après plusieurs heures d'encercllement, avec interdiction de revenir dans le centre-ville jusqu'au lendemain.

Logique de répression politique

L'arrestation de masse en marge de la réunion de l'OMC s'inscrit dans cette logique de répression politique. Les policiers ont procédé à plus de 200 arrestations, prenant pour cible une foule paisiblement rassemblée dans la «zone verte». La justification des policiers: ces gens étaient liés à une manifestation qui avait eu lieu une heure plus tôt et pendant laquelle trois ou quatre vitrines avaient été fracassées dans la rue Sainte-Catherine. L'écart est trop flagrant entre les dommages matériels et le

nombre d'arrestations pour qu'une telle justification soit acceptable.

Il faut chercher la motivation policière non pas du côté de la loi transgressée, mais du côté d'opinions politiques que les policiers mépriseraient. Ces arrestations de masse visent en effet toujours des militants et des manifestants identifiés à une frange spécifique du spectre politique: l'extrême gauche. Pour peaufiner leur besogne répressive, les policiers ciblent également des personnalités militantes, tel Jaggi Singh, encore une fois arrêté bien qu'il n'ait jamais été reconnu coupable de quoi que ce soit jusqu'à ce jour.

Le cas d'Amir Khadir est encore plus éclairant. Candidat de l'Union des forces progressistes aux élections provinciales, Khadir est à gauche plutôt qu'à l'extrême gauche et il a des alliés «respectables», contrairement aux «voyous», pour reprendre l'étiquette que *Le Journal de Montréal* attribue aux autres manifestants. Khadir sera arrêté, tout comme une vingtaine de membres de l'équipe médicale militante de laquelle il faisait partie. Conscients qu'ils risquent un dérapage médiatique, les policiers le relâchent pourtant très vite et sans l'accuser, alors que ses camarades de l'équipe médicale arrêtés avec lui feront tous face à des accusations. Logique policière binaire — clémence pour Khadir, répression contre ses camarades — qui prouve que la justice n'est pas tant aveugle que borgne et que les policiers n'agissent pas de façon neutre.

Bien du culot

Le ministre Pierre Pettigrew a bien du culot d'affirmer sans rire, lors de son discours d'ouverture de la réunion de l'OMC, que le mouvement «altermondialiste» s'essouffle, au moment même où des centaines de manifestants sont injustement encerclés et attendent menottés d'être amenés au poste, avant de faire face à des accusations légales. Le mouvement ne s'essouffle pas, M. Pettigrew: il est réprimé, ailleurs comme à Montréal.

Une enquête publique serait plus que nécessaire pour faire la lumière sur cette répression qui continue depuis plusieurs années, car certaines questions doivent être entendues: qui donne l'ordre de procéder ainsi à des arrestations de masse, les policiers ou le gouvernement? Quel est le coût financier et légal (casier criminel, etc.) pour ces centaines de citoyens injustement arrêtés et accusés? À quoi servent les agents en civil qui se mêlent aux manifestants (les policiers reconnaissent en avoir eu environ vingt, par exemple, lors des manifestations contre la réunion du G20, à Montréal, les 24 et 25 octobre 2000), s'ils sont incapables d'identifier la poignée de manifestants commettant des actes illégaux? De telles arrestations de masse contreviennent-elles au code de déontologie de la police, qui stipule qu'aucune discrimination ne doit être faite en fonction des opinions politiques des individus?

À consulter l'échelle qui mesure la violence des uns et des autres, force est de constater que ce sont les policiers qui sont les véritables casseurs.

Pesticide en milieu urbain

Vivement une politique de gestion des espaces verts!

MICHEL GRÉGOIRE

Président de l'Association des services en horticulture ornementale du Québec (ASHOQ)

Dépistage et diagnostic

L'ASHOQ propose de diminuer d'ici trois ans de 60 % à 80 % les quantités de pesticides utilisés en milieu urbain. Comment? Dans un premier temps, par la mise en place d'un réseau de dépistage et d'une politique d'évaluation terrain efficace chez nos membres certifiés. Ensuite, nous devons tout mettre en œuvre pour informer et sensibiliser adéquatement le public au sujet des conséquences d'un usage abusif des pesticides. Finalement, nous allons développer un programme préventif intégré qui offrira à nos clientèles des pratiques de rechange culturelles des plus novatrices et des plus respectueuses de l'environnement.

L'Association des services en horticulture ornementale du Québec (ASHOQ), qui regroupe près de 200 entreprises d'entretien d'espaces verts au Québec, appuie le nouveau ministre de l'Environnement, dans son initiative de vouloir réglementer sévèrement l'utilisation des pesticides, et ce, dans la continuité du travail de son prédécesseur. Nous attendons ce code depuis 15 ans et nous sommes fiers que le Québec devienne un leader en Amérique du Nord par son approche avant-gardiste consistant à limiter l'usage inutile des pesticides en milieu urbain. Toutefois, nous tenons à lui rappeler l'urgence d'établir une politique de gestion des espaces verts urbains afin de définir des indicateurs de référence scientifique sur la façon d'entretenir les espaces verts urbains.

Depuis déjà sept ans, notre industrie a décidé d'investir dans la recherche et le développement de méthodes et produits de rechange aux pesticides, dans le cadre d'un partenariat public-privé avec le Centre de recherches en horticulture de l'Université Laval, 12 municipalités et les ministères de l'Environnement du Québec et du Canada. Résultat? Une baisse de 62 % en moyenne des pesticides présents sur 70 terrains répertoriés dans différentes régions sur le territoire du Québec.

Un code nécessaire

Notre association croit en la nécessité de réglementer l'usage des pesticides, mais elle fait un pas de plus et se dote des plus rigoureuses normes de l'industrie, notamment en lutte antiparasitaire intégrée (LAI). Afin que le code donne les résultats escomptés, soit une réduction importante de l'usage des pesticides en milieu urbain, une condition est essentielle: le code de gestion des pesticides doit être encadré par une politique de gestion des espaces verts urbains et par un partenariat public-privé (municipalité, ministère et entreprises) afin d'éviter l'adoption de réglementations municipales extrémistes qui mettraient en danger le patrimoine vert urbain.

N'oublions pas que le code de gestion permet aux municipalités de réglementer plus sévèrement, ce qui signifie dans certains cas un bannissement quasi total des pesticides, même ceux autorisés par l'Institut national de santé publique, qui rend les citoyens impuissants face à l'infestation de parasites qui ravagent les pelouses, les arbres et les arbustes. L'autre extrême n'est pas plus acceptable et on doit davantage encadrer la pratique de l'utilisation des pesticides. Le code de gestion propose la vente des pesticides derrière un comptoir avec des services-conseils. C'est un pas en avant, mais insuffisant pour éviter un usage inapproprié des pesticides.

Le patrimoine vert urbain

En limitant l'accès à certains pesticides seulement pour la pelouse, les fonctionnaires du ministère de l'Environnement donnent un signal clair aux municipalités: la sauvegarde du patrimoine vert urbain est importante et l'usage de pesticides en dernier recours est bénéfique pour l'environnement. Il s'agit là d'un recul important de l'approche extrémiste de la terre brûlée menant à l'abattage systématique des arbres et des arbustes malades et au démantèlement des pelouses infestées par les parasites. Nous croyons nécessaire d'utiliser les produits et méthodes scientifiques qui permettraient de les sauvegarder et qui sont sécuritaires pour la santé publique.

Nous espérons que le nouveau ministre de l'Environnement prendra le leadership d'une campagne de réduction de 60 % à 80 % des pesticides d'ici 2005, afin de compléter le travail amorcé par son prédécesseur par la publication du code de gestion des pesticides. Mieux vaut prévenir que guérir, et, à ce titre, les objectifs de préservation de la santé publique sont très compatibles avec des objectifs de préservation du patrimoine vert urbain, composé d'aménagements paysagers incluant la pelouse, les arbres et les arbustes.



Le parc Lafontaine, à Montréal.

SOURCE TOURISME QUÉBEC

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

CINAR

SUITE DE LA PAGE 1

dans la requête présentée à la CVMQ, que «les actionnaires (Charest et Weinberg) peuvent décider de mettre fin au mandat accordé au fiduciaire». Cette citation est extraite de la convention signée par eux et approuvée par le directeur de la conformité à la CVMQ. Toutefois, cette phrase est suivie du texte suivant: «Cependant, le fiduciaire demeurera en fonction aussi longtemps qu'un nouveau fiduciaire n'aura pas été nommé et n'aura pas accepté toutes les obligations établies par la présente convention et que les actionnaires n'auront pas versé toutes les sommes dues par eux au fiduciaire en vertu de la présente convention.» Enfin, le nouveau fiduciaire doit être acceptable au directeur de la conformité.

Quoi qu'il en soit, Mme Charest soutient qu'en remerciant le fiduciaire actuel, M. Després, celui-ci ne pourra pas exercer les droits de vote lors de la prochaine assemblée des actionnaires, ce qui laissera alors toute la place aux détenteurs des actions de classe B à un droit de vote, lesquels, selon elle, sont majoritairement favorables au départ de M. Després et très inquiets de la situation actuelle de l'entreprise. Elle s'appuie en cela sur «les pressions énormes» que ces actionnaires font sur elle et M. Weinberg, parce qu'ils les tiennent responsables de la nomination de M. Després comme fiduciaire.

Au fait, Mme Charest dit que le nom de M. Després, qu'elle ne connaissait pas, lui a été proposé par M. Marcel Aubut, qu'elle connaissait et qui se retrouve maintenant parmi les administrateurs de Cinar, élus grâce à une proposition et le vote majoritaire du fiduciaire. Elle constate en outre que ces administrateurs ne sont pas des actionnaires de Cinar et affirme qu'ils ne tiennent pas compte des représentations et pétitions qui sont faites depuis environ huit mois et que, par conséquent, M. Després ne peut pas prétendre agir dans l'intérêt de tous les actionnaires. Elle voit là plus un problème d'éthique que de légalité, puisque M. Després a respecté en somme toutes les lois et règlements dans son rôle de fiduciaire. «Mais, si tout le monde veut aller devant les tribunaux, nous irons», ajoute-t-elle.

On sait depuis plusieurs mois que les actionnaires majoritaires que sont Mme Charest et M. Weinberg veulent se départir de leurs actions, c'est-à-dire un peu plus de cinq millions sur un total de 41 millions d'actions en circulation. C'est certainement le cas de plusieurs autres actionnaires, qui souhaitent de plus en plus la vente de l'entreprise et demandent le départ de M. Després parce que, à leurs yeux, celui-ci travaille davantage dans une perspective de poursuite des activités, par exemple en embauchant un nouveau président de la compagnie, alors qu'il faudrait plutôt mettre celle-ci en vente.

On mentionne aussi le fait qu'il a approuvé l'acquisition d'une compagnie appartenant à un groupe lié à Cinar. On lui reproche aussi, dans des représentations faites à la CVMQ, d'avoir mis en place un programme incitatif à la performance pour les dirigeants et les administrateurs qui implique une dilution des actions. Il faudrait, insiste par exemple John Francis, de Francis Capital Management, tout mettre en œuvre pour vendre Cinar au plus offrant. Selon lui, le principal obstacle à la mise en train de cette démarche est la présence de M. Després.

Dans cette perspective, Mme Charest reproche à M. Després de ne pas travailler dans l'intérêt de tous les actionnaires, contrairement à ce que prétend la CVMQ et le fiduciaire lui-même. C'est ce qui fait dire à Mme Charest que le refus de la CVMQ d'un remplaçant à M. Després s'appuie sur des arguments qui lui semblent vagues et qui nécessitent davantage de précisions. Elle demande à la CVMQ de préciser quels sont les balises et les critères qui s'appliquent dans le cas du fiduciaire.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les avis de décès (Le Mémoriel)

Au téléphone (514) 525-1149
Par courriel info@lememoriel.com

Les petites annonces

et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Service à la clientèle et abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre à la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle.

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean-sur-Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

LAROSE

Se douterait-on deux instants que lorsque la balle quitte la raquette, sa consistance est comparable à celle du jell-o en vibration?

SUITE DE LA PAGE 1

celui qui n'a pas grand-chose à perdre.

Et puis, n'est-ce pas, Agassi aussi, si bon soit-il, «il lui arrive de perdre des matchs». J'en profite du reste pour ouvrir une petite parenthèse et souligner que c'est une des grandes lois du sport, messieurs-dames, à laquelle je vous invite à réfléchir avant d'aller au lit: si le résultat des compétitions était connu d'avance, figé dans le béton précontraint d'une destinée immuable, il n'y aurait pas de sport. Et qu'est-ce qu'on s'ennuierait en dehors des heures de bureau.

Il reste donc 16 joueurs en lice dans ce tournoi, et Larose, détenteur du 31^e rang au classement ATP, fait partie de ceux-là. Pour s'y rendre, il a d'abord disputé un premier set sans faille notable, ce qui était d'autant plus important qu'Acasuso, de l'autre côté, faisait la même chose. Domination totale des serveurs. Ce qui fait qu'on s'est retrouvé au bris d'égalité, et c'est là que Larose a sorti un premier lapin de sa raquette: mené 5-2, il s'est fâché et s'est arrangé pour remporter le bris 7-5.

À la deuxième manche, après un petit massage pour Acasuso, ça s'est morpionné: sur le terrain, 0-2 en un rien de temps, et depuis les cieus, la flotte s'est abattue. Au retour, quelques menues erreurs — et au tennis, «ça déboule vite des fois» — et Larose se faisait ramasser 6-1.

On croyait la cause entendue quand Acasuso a gagné sur bris de service le premier jeu du troisième set. Mais le Madelinois s'est agrippé et, après avoir sauvé une balle de match, a enlevé son premier bris pour faire 5-5. Un second bris deux jeux plus tard, et voilà le travail. Tout du long, la foule, qui doit faire preuve d'une flegmatique retenue afin de ne pas déranger les joueurs, qui ont besoin de paix intérieure et de silence (on aimerait les voir tenter un lancer franc au basket avec 2000 mongols qui s'agitent derrière le panier, ceux-là), a manifesté son appréciation par des ho!, des ha! et des ye!

Cela étant, le temps que ça dure, on a devant nous une sensation qui provoque des attroupements de journalistes. (Et quand des journalistes s'attroupe, vous pouvez mettre votre hypothèque là-dessus, c'est qu'il se passe quelque chose. De gros.) Comment décrire le jeune homme? D'abord, il est heureux, c'est bien compréhensible, vous et moi le serions tout autant si nous avions battu Gustavo Kuerten. Confiant sans être arrogant. Il évite les clichés stupides qui font du sport ce monde merveilleux™ sans pour autant donner de la copie dégoûtante. Il a un décoiffé étudié, aussi, une houppe qui ne peut tenir là par le seul effet du hasard, impossible.

Vingt-cinq ans seulement, mais déjà sage, le Simon. Par exemple, il a déclaré hier qu'il ne lisait pas les journaux. Ou du moins pas les articles le concernant. Explication: «Des fois, ce que l'as dit et ce que tu lis, c'est pas pareil, et je ne veux pas me fâ-

cher contre personne...» Il paraît, c'est ce qu'affirment mes sources dans le milieu, que tout ce qui est écrit dans les journaux est exact et rigoureusement documenté, mais il est aussi vrai qu'on n'est jamais trop prudent.

Et puis, ah oui, Larose vous fait dire que, si vous connaissez quelqu'un qui serait intéressé à le commander, vous n'avez qu'à lui lâcher un whack. Voilà cinq ans qu'il vit dans ses valises, il voyage toujours seul (souvent dans des lieux bucoliques, faut-il le préciser, comme Little Rock, en Arkansas, ou Lexington, au Kentucky), et un entraîneur ou quelqu'un pour s'occuper de ses affaires serait passablement le bienvenu. La percée inattendue de cette semaine est d'ailleurs une source d'espoir à cet égard.

En attendant, il y a aujourd'hui monsieur Agassi. Y crois-tu vraiment, Simon? «Ça se peut, c'est sûr que ça se peut. Si je n'y croyais pas, ça serait un peu plate...»

Trois autres interruptions de programme hier après-midi, la première en raison de la pluie, la deuxième en raison de la pluie et la troisième alors qu'il ne pouvait pas encore, mais il y avait des éclairs autour du parc Jarry et l'annonceur maison a conseillé aux gens de ne pas se balader avec un parapluie ouvert (cela d'autant plus qu'il ne pleuvait pas). Il aurait pu ajouter qu'il ne fallait pas non plus jouer au golf en brandissant son fer 9 de joie ni se tenir debout dans une chaloupe, mais il ne l'a pas fait.

Or, qu'est-ce qu'on fait pendant ces temps morts? On lorgne langoureusement l'horizon gris? On va siroter une consommation de courtoisie à la buvette des médias? Pas du tout. On apprend des affaires, voilà ce qu'on fait. *Never a dull moment.*

J'en ai donc profité pour lire de la première à la quatrième de couverture *The Physics and Technology of Tennis*, un bouquin qui se lit comme un roman, qui, comme son titre l'indique, s'intéresse à la physique et à la technologie du tennis et dont l'un des co-auteurs, le professeur émérite Howard Brody, de l'université de la Pennsylvanie, est un physicien spécialisé dans le tennis. Ça existe.

Il s'en dégage qu'on croit regarder un truc simple, deux gars qui s'envoient une balle, mais que la réalité est féroce plus complexe. Se douterait-on deux instants, par exemple, que lorsque la balle quitte la raquette, sa consistance est comparable à celle du jell-o en vibration? Parfaitement, c'est écrit.

L'espace manque pour poursuivre cette passionnante odyssée dans les recoins de la connaissance, mais comme ils annoncent de la pluie jusqu'à la fin octobre, nous aurons l'occasion d'y revenir d'ici la fin de la semaine dans le cadre de la populaire rubrique «S'instruire en s'amusant».

En attendant, une matière à réflexion avant d'aller au lit à quelle vitesse, d'après vous, devrait passer un service pour qu'il soit physiquement impossible de le retourner?

DIGNITÉ

SUITE DE LA PAGE 1

pour lui demander l'asile. La cause lui étant déjà familière, le pasteur n'a pas hésité un seul instant à enfreindre la loi en accueillant ces pensionnaires qui ont éprouvé presque tous leurs recours judiciaires. Il pourrait être traduit en justice pour son geste.

Le révérend, d'origine américaine, s'est fondé sur le 5^e commandement — «Tu ne tueras point» — et les enseignements du Christ — «Tu aimeras ton prochain comme toi-même» — pour ouvrir sa porte aux Ayele. «C'est notre promesse, notre fondation en vertu des lois divines. Nous avons l'obligation de protéger la dignité, les droits et, surtout, la vie de ces personnes», a-t-il dit hier.

Parce que Menen Ayele risque au mieux la prison et la torture, au pire la mort si elle est renvoyée dans son pays d'origine. Le révérend Gray en est convaincu.

La prison, la torture

Menen Ayele a fui l'Éthiopie avec ses deux filles en 2001, après avoir été prise dans la tourmente des manifestations étudiantes d'Addis-Abeba qui avaient tourné à l'émeute, faisant 31 morts et 417 blessés, selon les comptes rendus d'Amnesty International. Des dizaines de membres du Parti démocratique éthiopien (PDE) et des militants des droits de la personne avaient été arrêtés.

Membre de l'Organisation populaire de tous les Amhara (OPTA), un organisme voué à la défense des droits du peuple Amhara, Menen Ayele a passé 20 jours en prison, une information confirmée par la police d'Addis-Abeba. Mme Ayele prétend qu'elle y a été torturée, frottée pendant une heure au moyen d'une corde tressée lors de sa détention. Quand elle a été relâchée, son mari avait disparu. Membre du Conseil éthiopien des droits de la personne, il avait déjà fait l'objet de menaces et d'intimidation.

Menen Ayele n'a jamais revu son mari. Dit autrement, le petit Beruck Demiss, six ans, ne connaît pas son père. Le cadet de la famille est né à Montréal et possède de fait la citoyenneté canadienne.

Conjuguée avec l'allégation de torture, la naissance d'un enfant en sol canadien permettait à Menen Ayele de nourrir de beaux espoirs. Mais lorsqu'elle s'est présentée devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR), à l'été 2002, le commissaire chargé d'étudier son dossier ne l'a tout simplement pas crue.

Menen Ayele ne possédait pas de carte de membre de l'OPTA. Elle l'aurait détruite à son départ de l'Éthiopie, affirme son avocat, Mitchell Goldberg. Sa connaissance réelle de l'organisation ne concordait pas avec les faits rapportés dans sa demande de revendication du statut de réfugié.

Le commissaire a également jugé «non plausible» que Menen Ayele ait été battue avec une corde en prison sans qu'il subsiste de cicatrices pour témoigner de cet infâme traitement. Ce à quoi M. Goldberg répond: «Les militaires se forcent pour ne pas laisser de traces.»

Un cri du cœur

Regard vide, voix brisée, Menen Ayele a lancé un cri du cœur hier en conférence de presse. «Je veux vivre ici légalement. Je veux élever mes enfants en paix. Je demande aux Canadiens qui ont des enfants de res-

SYRIE

SUITE DE LA PAGE 1

rapport dit aussi que les interrogatoires auraient été menés par des «agents d'origine syrienne et étrangère». Le MAECI n'a pas voulu commenter ce rapport.

L'épouse de M. Arar a reçu ces informations il y a quelques jours. «Je les ai reçues certainement avec beaucoup de douleur, c'est mon mari et le père de mes deux enfants, sauf que ce n'était pas vraiment une surprise parce qu'on s'attendait à ce genre de traitement pour une personne envoyée dans une prison syrienne et pour laquelle on n'a plus aucune nouvelle depuis maintenant 15 semaines et un jour», a dit Mme Mazigh. Pour elle, son mari a été «kidnappé», rien de moins.

Au cours des dernières semaines, les informations anonymes se sont multipliées dans les médias. Certaines de ces sources soutiennent que ce serait à la suite d'une demande de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) que les autorités américaines auraient intercepté Maher Arar. À la GRC, on nie catégoriquement la chose. «La GRC n'a aucun lien avec l'arrestation et l'expulsion de M. Arar», récite le porte-parole, Paul Marsh. Le ministre responsable des forces policières, le Solliciteur général Wayne Easter, a toutefois reconnu que ce sont peut-être des éléments indisciplinés de la GRC qui ont communiqué ces informations.

La GRC refuse par ailleurs de dire pourquoi deux de ses agents affectés à la sécurité nationale, dont Randy Buffam, se seraient présentés à la résidence de M. Arar en janvier 2002, soit huit mois avant son arrestation et son expulsion. Une demande d'interrogatoire aurait été formulée, mais comme M. Arar a fait savoir qu'il n'y consentirait qu'en la présence de son avocat, la demande est restée lettre morte. La GRC, qui fait valoir qu'elle ne révèle jamais l'identité des personnes à qui elle s'intéresse, refuse même de confirmer ou de démentir cette visite. Si elle a bien eu lieu, comme le soutient l'épouse de M. Arar, qui dit avoir la carte de visite en sa possession, alors elle serait sans lien avec l'arrestation de M. Arar aux États-Unis, comprend-on des explications fournies par M. Marsh hier. Il a été impossible de parler à M. Buffam hier.

Mme Mazigh estime que c'est parce que son mari aurait refusé de parler à la GRC sans son avocat qu'il aurait été placé sur une liste d'indésirables et qu'il aurait été ultimement expulsé.

FFM

SUITE DE LA PAGE 1

les deux chefs arriveront à s'entendre sur le choix des œuvres à primer sans s'affronter comme des coqs de combat.

Ce doublé est du moins constitué de réalisateurs de renom. Andrzej Zulawski, au départ collaborateur de Wajda dans la Pologne communiste, avait vu dans sa jeunesse certains de ses films bloqués par la censure (*Le Diable*, en 1972). Il tourna souvent en France par la suite, en entraînant ses acteurs en des zones d'intensité qui ont fait son renom. *L'important, c'est d'aimer*, avec Romy Schneider, le lança vraiment en 1974. Il sut mettre en valeur Isabelle Adjani dans *Possession* (1981), Valérie Kaprisky dans *La Femme publique* (1984), Sophie Marceau dans *L'Amour braque* (1985) et *Mes nuits sont plus belles que vos jours* (1989). Il fut d'ailleurs longtemps le mari de la comédienne française. Ses dernières œuvres, moins percutantes, n'eurent pas le succès des précédentes.

Jan Troell est un excellent cinéaste suédois qui s'est fait connaître très tôt avec *Ole dole doff*, racontant l'histoire d'un maître d'école emmuré en lui-même. Ce film lui valut l'Ours d'or de Berlin en 1968, mais c'est avec une œuvre en deux volets, *Les Émigrants* en 1971 et *Le Nouveau Monde* en 1972, mettant en scène Liv Ullmann et Max von Sydow, mariant scènes épiques et intimes, qu'il obtint le succès international. Par la suite, Troell travailla un temps aux États-Unis sans trouver vraiment son rythme. En 1979, pour *Hurricane*, une lourde production internationale, on le priva de son droit de montage et il ne s'y reconnut plus. Son admirable film *Hamsun*, en compétition au FFM en 1996, renouait avec une veine plus personnelle, évoquant la vieillesse du romancier de *La Faim*, séduisant un temps par le rêve nazi et déshonoré par celui-ci. Le film redonnait la vedette à Max von Sydow, son collaborateur de la première heure.

Résigné, Hamm compte sur la coopération de l'opposition

PRESSE CANADIENNE

Halifax — John Hamm a accepté la responsabilité des résultats décevants du scrutin de la veille, hier, tout en assurant qu'il ferait fonctionner son gouvernement minoritaire grâce à la coopération.

Apparemment résigné au nouveau paysage politique de la province, le premier ministre de Nouvelle-Écosse a plaidé pour les compromis avec l'opposition, laquelle déterminera sa survie.

«Ce sera difficile», a déclaré le premier ministre conservateur en entrevue, hier. Son parti a été ramené de 31 députés à seulement 25, soit deux de moins que le minimum requis pour former la majorité à l'Assemblée législative, qui en compte 52. «Un gouvernement minoritaire exige en effet une coopération considérable de la part des partis d'opposition. J'ai l'impression qu'il va y avoir beaucoup de pression pour qu'ils fassent preuve de collaboration.»

Ce délicat modus vivendi doit débiter aujourd'hui: M. Hamm prévoit rencontrer le chef du Nouveau Parti démocratique, Darrell Dexter, et son homologue au Parti libéral, Danny Graham.

On s'attend à ce que les négociations débutent immédiatement pour déterminer les concessions que chaque parti pourra obtenir des conservateurs, mais les chefs d'opposition ont tous deux dit qu'ils ne jugeaient pas utile de faire tomber le gouvernement rapidement, ce qui entraînerait le déclenchement de nouvelles élections.

Le NPD a fait élire 15 députés, soit quatre de plus qu'à la dissolution. Les libéraux, arrivés troisièmes, ont obtenu cinq sièges de plus, pour un total de 12.